



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 1

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action pluriannuel en faveur de la République du Cameroun pour 2022 et 2023 partie 1

Document d'action « Appui à la société civile au Cameroun et à sa contribution à l'égalité de genre, la paix et à la cohésion sociale dans les régions en crise»

PLAN D'ACTION MULTI ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail multi annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	« Appui à la société civile au Cameroun et à sa contribution à l'égalité de genre, la paix et la cohésion sociale dans les régions en crise» Numéro CRIS : NDICI AFRICA/2022/43718 Référence opérationnelle OPSYS: ACT-60919 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action se déroulera dans la République du Cameroun (national, avec un focus spécial sur les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, et lorsque cela est pertinent, dans les régions voisines confrontées à des déplacements forcés de populations à cause de la crise)
4. Document de programmation	Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) pour la période 2021-2027 au Cameroun, Annual Action Plan Fiche N° 1/2022
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Le Programme indicatif multi-annuel 2021-2027 (PIM Cameroun) définit trois domaines prioritaires: i) la gouvernance, la démocratisation, la paix et la stabilisation; ii) la croissance inclusive, l'emploi durable et le développement du secteur privé; et iii) le pacte vert, le développement durable et l'action pour le climat. Cette action se focalise principalement sur la mise en œuvre du domaine prioritaire n° 1 « <i>Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation</i> » (notamment les secteurs 1.2. « <i>Construction de la paix et stabilisation, en particulier dans les zones en crise</i> » et 1.3. « <i>Démocratie, respect des droits humains et égalité de genre</i> »), tout en contribuant également au domaine prioritaire 2 (en particulier le secteur 2.1. « <i>Formation professionnelle et entrepreneuriat pour des emplois décents</i> ») et à la mobilisation des mesures d'appui à la société civile.

DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	CAD 150 et 151 (Gouvernement et société civile – général)			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : 5 (égalité entre les sexes), 10 (inégalités réduites), 16 (paix, justice et institutions efficaces); et Autres ODD importants: 1 (pas de pauvreté), 4 (éducation de qualité), 8 (travail décent et croissance économique).			
8 a) Code (s) CAD	<p>Code CAD 151 (Gouvernement et société civile - général), notamment: 15150 (Participation démocratique et société civile) et 15160 (Droits humains) ; 15180 (Mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles) et 15170 (Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales) ; 15190 (Facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables).</p> <p>Code CAD 152 (Conflit, Paix et Sécurité), notamment : 15220 (Consolidation civile de la paix, prévention et résolution des conflits)</p> <p>Codes CAD 112/113 (Éducation Primaire/Secondaire), notamment: 11231 (Compétences de vie de base pour les jeunes - Éducation formelle et non formelle pour les compétences de vie de base pour les jeunes) 11330 (Formation professionnelle - formation professionnelle élémentaire et enseignement technique de niveau secondaire ; formation en cours d'emploi ; apprentissage ; y compris la formation professionnelle informelle).</p>			
8 b) Principal canal de distribution @	20000 - ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES et SOCIÉTÉ CIVILE 13000 - GOUVERNEMENT TIERS (COOPÉRATION DÉLÉGUÉE) 40000 - ORGANISATIONS MULTILATÉRALES - Agences des Nations unies, etc. 900000 – AUTRE			
9. Objectifs de dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits humains, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Éducation			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	YES <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NO <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Connectivité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	YES <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NO <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés :	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2023-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé: EUR 17 000 000 Montant total de la contribution du budget de l'UE : EUR 17 000 000 La contribution est d'un montant de EUR 17 000 000 provenant du budget général de l'Union européenne pour 2023, sous réserve de la disponibilité des crédits pour les exercices respectifs suivant l'adoption du budget annuel correspondant, ou conformément au régime des douzièmes provisoires.			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Gestion directe par: Subventions et Marchés publics.			

1.2 Résumé de l'Action

L'action proposée s'inscrit principalement dans le **domaine prioritaire n°1 « Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation » du Programme indicatif multi-annuel 2021-2027 (PIM Cameroun)** tout en contribuant à la mobilisation des **mesures d'appui à la société civile**. L'action intègre également des interventions dans le **domaine prioritaire n°2** concernant l'utilisation de mesures de formation professionnelle ciblant les femmes et les jeunes pour le renforcement de la résilience, l'autonomisation et la création d'opportunités inclusives.

L'objectif général de l'action est de promouvoir la participation citoyenne et l'action durable et fondée sur les droits de la société civile au Cameroun, en tant qu'acteur pour l'égalité de genre, la paix, le développement, et l'appui aux populations déplacées.

Dans ce sens, les objectifs spécifiques de l'action visent à :

- a) Améliorer l'espace civique ainsi que le cadre légal et institutionnel qui régit le fonctionnement des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes et des organisations de la société civile camerounaise fondées sur les droits.
- b) Affermir la contribution des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes, et des organisations de la société civile en général aux efforts multipartenaires de protection des populations déplacées, ainsi que de résilience, cohésion sociale et dialogue pour la paix dans les communautés affectées par la crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, y compris les régions voisines d'accueil de populations déplacées.

Mobiliser les organisations des femmes et des défenseur(e)s de droits des femmes, et des organisations de la société civile en général en faveur de la protection des droits des femmes et des filles, notamment en appui à l'attention et l'autonomisation des personnes rescapées de la violence fondée sur le genre dans les communautés affectées par la crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest (NWSW/NOSO), y compris les régions voisines d'accueil de populations déplacées.

L'action suivra la **logique d'intervention** définie dans la Stratégie pays pour les droits humains et la démocratie 2021-24, le Plan pays de mise en œuvre du Programme d'action genre III (GAP III) et la Feuille de route de la société civile de l'UE 2021-25. L'Action traduit de manière opérationnelle les priorités politiques établies en accord avec les États membres. Globalement, elle répondra à la fois à la nécessité de renforcer l'espace opérationnel de la société civile et de mieux intégrer l'égalité de genre et la participation des femmes dans ses actions en agissant de manière plus structurée et inclusive. Elle permettra également un engagement plus constructif et sensible au genre dans les efforts de dialogue et de recherche des solutions viables à la crise du NWSW/NOSO, tout en atténuant ses effets sur les groupes plus vulnérables parmi les populations déplacées et les communautés d'accueil. L'action devrait permettre une meilleure implication des organisations de femmes et de la société civile œuvrant en faveur de l'égalité de genre, ainsi que d'autres organisations de la société civile dans les dialogues de politiques publiques et dans les processus de construction de la paix. Pour ces derniers, l'action propose de réunir les acteurs communautaires pour la paix afin de renforcer la résilience et les moyens de subsistance au niveau local, en particulier pour les femmes et les jeunes. Elle favorisera également la cohésion sociale accrue dans les zones en crise et dans les communautés d'accueil ciblées en promouvant une culture de la paix et des protocoles pour la gestion de tensions. Ces initiatives contribuent à la lutte contre les discours de haine, en empêchant une nouvelle escalade des tensions et en mobilisant en particulier les organisations des femmes conformément aux résolutions 2250 et surtout 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU).

Pour l'opérationnalisation, cette action (gender marker 2) s'articulera autour de trois piliers complémentaires:

- a) Une mesure/projet spécifique de nature horizontale à l'échelle nationale destinée à contribuer au renforcement des capacités de la société civile camerounaise, notamment des organisations de femmes tout en intégrant des approches sensibles au genre et au leadership féminin et jeune. Cette initiative sera basée sur des interventions inclusives en appui aux réseaux et plateformes, y compris les réseaux de femmes pour promouvoir une participation plus proéminente de ces dernières aux instances de dialogue pour la paix et aux politiques publiques en général. Ce pilier vise également à poursuivre le soutien à la société civile pour maintenir un dialogue constructif avec le gouvernement et pour faire évoluer le cadre légal vers un environnement plus propice à l'existence et au fonctionnement des organisations de la société civile. Ce pilier sera complété par les deux interventions présentées ci-dessous pour traiter les priorités recensées par la société civile avec une approche territoriale en réponse à l'évolution du contexte socio-sécuritaire.
- b) Une mesure/projet spécifique axée sur le rôle des organisations de femmes et de la société civile en général en soutien à la reconstruction de la paix, la cohésion sociale et la protection des groupes vulnérables, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes déplacées de force ainsi que leur communautés hôtes tant dans les régions du NWSW/NOSO, que dans les zones voisines d'accueil.

- c) Une mesure/projet spécifique avec la société civile pour agir dans le cadre de la lutte contre la discrimination et les violences basées sur le genre dans ces régions cible, et pour soutenir l'autonomisation socio-économique des personnes survivantes de violences de genre.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Le Cameroun est confronté à de graves défis en matière de gouvernance, de paix et de stabilité, notamment en raison de la crise dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest (NOSO /NWSW), de la persistance des menaces terroristes de Boko Haram / Islamic State in West Africa Province (ISWAP) dans la région de l'Extrême-Nord, limitrophe du Nigeria et du lac Tchad, et de la présence de 485 729 réfugié(e)s et demandeurs d'asile majoritairement en provenance de la République centrafricaine et du Nigeria ainsi que 936 676 personnes déplacées à l'interne (PDI) et 518 853 retournés (ex PDI) dont environ 61% dans le NWSW/NOSO¹. La frustration quant aux aspirations légitimes mais non satisfaites, notamment des populations jeunes, aggrave les tensions dans la société. En effet, le Cameroun a autour 400 000 jeunes qui entrent chaque année dans le marché du travail alors que les emplois décents et formels sont rares, et l'informalité reste prépondérante. Cela vient s'ajouter aux tensions sociopolitiques qui sont apparues ces dernières années, notamment après les élections présidentielles de 2018 et relatives à la perspective d'une évolution de la situation politique liée à l'âge très avancé du Président. L'absence de réformes politiques, la stagnation socio-économique et les inégalités territoriales et sociales contribuent à fragiliser encore plus la situation, en particulier dans les zones en crise et ses régions riveraines.

Tandis que les femmes et les filles semblent être particulièrement touchées par ces crises, leur inclusion et participation en tant qu'agents de changement reste insuffisante, malgré les efforts des organisations des femmes de gagner la confiance de la population dans ces zones et de peser sur le dialogue pour la paix, dans un contexte déjà assez difficile en matière de genre. Les inégalités entre hommes et femmes sont en effet fortement enracinées dans la société et restent un défi majeur dans tous les aspects de la vie sociale, culturelle, économique et politique. Bien que le Cameroun dispose depuis 2015 d'une Politique nationale de genre (en phase d'actualisation) portée par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), le pays se classe 141/162 dans l'indice d'inégalité de genre du PNUD (2020), le taux de pauvreté s'élève à 51,5% chez les femmes, et 79,2% d'entre elles sont en situation de sous-emploi. Seulement 1,6% des femmes sont propriétaires d'un titre foncier à leur nom (et 3% d'une maison sans titre foncier). L'enquête démographique sur la santé a révélé que 40 % des femmes âgées de 15 à 49 ans avaient subi des violences physiques et 13 % d'entre elles avaient subi des violences sexuelles. Les crises sécuritaires ont aggravé cette situation avec une forte augmentation des incidents de violence de genre (VBG) et des viols, avec pour conséquence une augmentation des grossesses non désirées. Dans les régions du NWSW/NOSO, les femmes sont confrontées à des obstacles supplémentaires à l'emploi en raison de l'augmentation de la discrimination et des agressions. Par ailleurs, la situation de femmes et filles déplacées demeure alarmante à cause de la haute exposition à des situations de forte vulnérabilité et de manque général de protection dans les zones d'accueil. Les pratiques néfastes continuent à les exposer à l'exploitation (y compris la prostitution et l'exploitation sexuelle) et au mariage forcé et précoce, et créent ainsi des obstacles à l'accès aux droits, aux services et aux opportunités d'emplois.

Les organisations de la société civile et les défenseur(e)s des droits humains camerounais(es) dénoncent ces problématiques et constatent une réduction de l'espace civique au cours des dernières années. En effet, le pays a connu une évolution préoccupante en matière de droits humains et de l'exercice des libertés fondamentales. Le cadre légal reste restrictif, avec peu des évolutions depuis les années 1990s et son application est biaisée. L'environnement de tension créé par les crises sécuritaires et les abus émanant de l'application de la loi sur le terrorisme de 2014 dans un contexte de lutte contre Boko Haram et aujourd'hui dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest sont dénoncés par les organisations de la société civile (OSC) comme des contraintes supplémentaires à l'action civile. Cela contribue à accentuer les faiblesses existantes et limite par ailleurs les capacités de la société civile à agir sur les différentes problématiques avec une perspective basée sur les droits.

Dans un tel scénario, la priorité est la restauration de la paix et de la cohésion sociale fondée sur les principes démocratiques et le respect pour les droits humains, y compris les droits de femmes, inscrits dans la Constitution. Les communautés locales et les acteurs sur le terrain, notamment les organisations de la société civile, jouent un rôle déterminant pour aider à stabiliser la situation, renforcer la résilience des populations et créer les bases pour un dialogue inclusif et participatif. En effet, plusieurs initiatives de dialogue ont été lancées -pour l'instant sans succès décisif- pour une réponse civile aux problèmes des régions en crise, notamment par des leaders religieux et

1 Dernières données sur le site de UNHRC à date de 28/04/2022: <https://data2.unhcr.org/en/country/cmr>

des organisations des femmes. Toutefois, le soutien aux mouvements de paix locaux et nationaux est à encourager afin que les acteurs soient engagés en faveur d'un retour à la paix durable qui considère leurs droits et aspirations.

En réponse, l'Action s'articule autour des **objectifs du développement durable** de l'Agenda 2030, notamment les ODD 5 «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », 10 «Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » et 16 «Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous». L'Action vise appuyer également la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) n° 2250 sur Jeunesse, Paix et Sécurité et spécialement n°1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.

Dans le cadre des **priorités stratégiques de l'UE au Cameroun** (voir appendix 3), l'action vise à soutenir la réalisation des objectifs envisagés dans la « *Stratégie pays de l'UE en matière de droits humains et démocratie pour le Cameroun* » pour la période 2021-2024, la « *feuille de route pour l'engagement de l'UE avec la Société civile au Cameroun* » et le « *Plan de mise en œuvre au niveau national du GAP III - CLIP* » pour la période 2021-25. Ses priorités sont pleinement alignées sur le « *Plan global d'action de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie 2021-25* » et sur le « *Plan Global d'action III de l'UE sur l'égalité des sexes* », ainsi que sur la communication sur les déplacements « *Vivre dignement* » COM (2016) 234 et la communication sur la résilience JOIN (2017) 21.

Elle s'inscrit pleinement dans le premier **domaine prioritaire du programme indicatif multi annuel (PIM) 2021-2027** dont elle contribue aux engagements de démocratie et droits humains, d'équité de genre, et de contribution à la paix et à la prévention des conflits. L'action, qui vise à améliorer le cadre juridique de la société civile et ses capacités opérationnelles, aura un impact sur la possibilité de déployer des actions de développement, mais aussi humanitaires. Les appuis à la société civile contribueront directement ou indirectement à la mise en œuvre d'autres actions, y compris l'initiative TEI. Il y a des complémentarités claires avec les autres axes prioritaires du PIM : une société civile articulée devient un interlocuteur légitime des mairies pour les amener vers des politiques plus vertes, inclusives et durables (priorité 2 et 3 du PIM). En combinaison avec les agents sociaux, elle peut aussi faciliter la gouvernance économique et contribuer à améliorer le climat des affaires et l'accès à l'emploi durable (priorité 2 du PIM).

L'action tient en compte les recommandations du « **Risk Management Framework** » (RMF+) conclu en 2022 et du «**Peace and Resilience (Conflict) Analysis Screening Report**» pour le Cameroun finalisé en 2021, tel que prévu par l'instrument IVCDI. En effet, l'action reprend l'avis de consacrer une partie plus importante de l'aide aux régions en crise et celles qui risquent de l'être dans une optique de prévention, de privilégier le travail avec la société civile, et de soutenir les acteurs de construction de la paix qui peuvent instaurer un dialogue entre les parties et faire de la médiation, notamment les organisations de femmes. Cela suppose également de renforcer les capacités des acteurs clés à la sensibilité aux conflits pour s'assurer que leurs actions s'inscrivent dans l'approche « Do No Harm ».

Par ailleurs, l'action prend en compte les priorités stratégiques du Gouvernement établies dans la **Stratégie nationale de Développement (SND30)**, en particulier: la priorité 4.6. de promotion de la citoyenneté ; la priorité 4.1. concernant la décentralisation et le développement local, notamment la partie portant participation des populations à la gestion des affaires locales effective ; la priorité 4.2. de renforcement de l'état de droit et la sécurité des personnes et biens; la priorité 2.4. de protection sociale, notamment l'intensification des actions de lutte contre les violences basées sur le genre, et du renforcement des programmes d'entrepreneuriat et d'autonomisation de femmes; et la priorité 3.5. d'adéquation formation-emploi et insertion professionnelle pour les filles et les personnes socialement vulnérables.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

Une société civile insuffisamment inclusive et structurée, qui doit être impliquée davantage dans le dialogue avec les autorités et dans l'élaboration des politiques publiques afin de renforcer la dimension participative de la démocratie

Dans un pays qui compte aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers d'organisations plus ou moins formalisées de la société civile, quelques éléments permettent de caractériser, de manière très générale, leurs parcours: une domination de petites coopératives et organisations communautaires de base (OCB) visant à répondre aux défis quotidiens (accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, aux micro-crédits, etc.) et un nombre nettement plus limité d'organisations plus structurées et de réseaux/platformes (sans reconnaissance légal) avec une implication limitée dans le dialogue des politiques sectorielles, mais avec une volonté d'agir dans la promotion des droits humains et d'exercer des fonctions de veille des politiques publiques, pour la lutte contre la corruption, la transparence de l'action publique, ou de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

La représentation des femmes dans la société civile camerounaise montre des différences importantes en fonction du niveau de structuration et d'intervention territoriale. Au niveau local, les femmes sont plus présentes et les OCB

dirigées par les femmes sont fortes et actives dans leur travail pour l'accès aux services sociaux de base, la lutte contre les VBG, l'autonomisation des femmes et la promotion de la paix. Par contre, aux niveaux régionaux et nationaux les OSC -et surtout les réseaux- qui travaillent dans les démarches auprès des administrations sur les sujets tels que la finance publique, l'état civil, ou la justice, sont tenues en grande partie par des hommes. Alors que les femmes sont présentes dans ces organisations, le rôle qui leur est donné est souvent à des niveaux de responsabilité et de représentativité moindre. La tradition d'organisation interne des OSC et des réseaux, très centralisée autour de la figure des membres fondateurs (souvent des hommes qui restent à titre vitalise), limite l'accès des femmes et des jeunes dans les sphères d'influence et de prise de décision. Par conséquent, les femmes sont sous-présentées et elles ont souvent un rôle subalterne dans l'organisation. Par ailleurs, le faible financement et la différence de rémunération signifie que les femmes sont dans une position précaire et souvent les premières victimes d'un arrêt de financement.

Des réseaux et plateformes existent au Cameroun: l'étude de décembre 2019 financée par l'UE en a identifié 168. Selon l'étude, des faiblesses intrinsèques les caractérisent², mais la même étude leur reconnaît de fortes potentialités s'ils sont renforcés dans leur représentativité et inclusivité, dans leur structuration et fonctionnement multi-acteurs interne, et dans leurs connaissances techniques sectorielles. Ils doivent devenir des acteurs crédibles et indépendants à part entière, porteurs de propositions solides sur les politiques publiques vis-à-vis des autorités, et capables de veiller sur la pertinence et l'efficacité de l'action publique³. Par ailleurs, dans un contexte politique caractérisé par la stagnation, la société civile joue un rôle crucial pour baisser les tensions et contribuer à la cohésion sociale. Afin que ce potentiel soit développé, outre sa structuration, ses capacités de sensibilisation doivent être renforcées pour la mobilisation des populations, notamment de la jeunesse et les femmes, y compris ceux des couches plus marginalisées.

Un cadre légal restrictif à améliorer et un espace des libertés publiques à protéger et élargir

L'espace de libertés publiques au Cameroun, caractérisé par peu d'ouverture, continue de subir un rétrécissement. Une étude sur les réseaux et plateformes financée par l'UE en 2019 fait état de la méfiance des responsables publics vis-à-vis des OSC, de la forte politisation du champ social qui favorise l'assimilation de tout engagement citoyen à l'appartenance à des structures politiques partisans. D'autre part, le cadre légal régissant la société civile est inadapté aux besoins de sa structuration : les réseaux n'ont pas de statut juridique et doivent s'enregistrer comme toute autre association, ayant *in fine* le même statut que leurs membres. Par ailleurs, son application est partielle, ce qui se solde par un manque de sécurité en droit. Les OSC font face à des obstructions administratives indues, à une insuffisance des canaux de concertation et d'information, à des contraintes de financement, et sont démunies face aux atteintes aux droits humains. En effet, les libertés fondamentales sont limitées dans la substance. En outre, les actions de la société civile sont davantage réduites suite aux applications abusives de la loi anti-terroriste adoptée en 2014, ainsi que celles des organisations humanitaires intervenant dans le NOSO.

Une proposition consensuelle de la société civile pour une réforme du cadre légal est attendue en 2022 suite à l'appui de l'UE, mais il faudra par la suite faciliter le plaidoyer afin que les propositions contenues dans ce projet de loi alternatif régissant les OSC soient prises en compte par les décideur(e)s politiques. Et ce en conformité avec les lignes directrices sur la liberté d'association et de réunion en Afrique adoptées par la 60^e session ordinaire de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Niamey en mai de 2017⁴.

Un cadre limité de progrès dans le dialogue en faveur du rétablissement de la paix dans les zones en crise

À ce-jour, les efforts déployés par le gouvernement et les acteurs internationaux pour restaurer la paix au NSW/NOSO n'ont pas pu donner des résultats substantiels, avec faible progrès dans les négociations de paix. Plusieurs initiatives de dialogue ont été entamées, par exemple celles menées par les dignitaires des églises,

² Il s'agit entre autre: (i) d'une faible spécialisation, 44% des entités opérant dans plus de 3 domaines; (ii) d'une structuration insuffisante, marquée par le faible taux de respect des dispositions statutaires et réglementaires, le faible renouvellement des organes et du leadership, l'accès inégal des membres aux informations internes ; (iii) de l'insuffisance de ressources propres du fait de la rareté des cotisations des membres et l'insuffisance de dynamiques communes de mobilisation des financements ; (iv) de la concurrence entre les réseaux et leurs membres dans l'accès aux financements, conséquence d'une absence de distinction claire entre les activités qu'ils mènent et les interventions de leurs membres ; (v) de luttes récurrentes de leadership, généralement liées aux incompréhensions sur la rotation au sein des organes de coordination et la gestion des financements obtenus ; (vi) de la concentration des sièges et des interventions dans les grandes villes.

³ Recommandation 26, chapitre III « Buts et activités ». CADHP, Lignes Directrices sur la Liberté d'Association et de Réunion en Afrique, Niamey 2017.

⁴ Recommandation 4 (chapitre I « Cadre légal »). CADHP, Lignes Directrices sur la Liberté d'Association et de Réunion en Afrique, Niamey. Le document complet se trouve ici :

https://www.achpr.org/public/Document/file/French/guidelines_on_freedom_of_association_and_assembly_in_africa_re.pdf

notamment catholique, presbytérienne et baptiste, et celles entreprises par les mouvements de jeunes (ex. l'initiative #defyhatenow) et en spécial par les organisations de femmes. Déjà en 2018, des femmes leaders de la société civile ont créé la « *South-West and North-West Women's Task Force* » (SNWOT) qui aurait dû apporter la voix des femmes à la grande conférence anglophone qui ne s'est jamais tenue. En plus, la plateforme « *Les femmes camerounaises pour des élections pacifiques et l'éducation à la paix* », sous la direction de WILPF⁵, a mis en place un mécanisme "early warning" pour prévenir la violence. Au niveau national, les femmes bâtisseurs de paix ont créé le « *Cameroon Women's Peace Movement* » (CAWOPEM) en 2019. Cependant, ces initiatives sont souvent fragilisées par les difficultés du contexte, et par la concurrence interne et entre les réseaux.

Par ailleurs, bien que le Cameroun ait adopté en 2017 un Plan d'Action National de mise en œuvre de la résolution du CSNU 1325 pour la période 2018-2020 (en cours de révision), sa mise en œuvre est restée faible. Au fait, l'inclusion des femmes dans le *Grand Dialogue National* en 2019 était qualifiée de très faible⁶, et aucune de recommandations issues ne porte sur la situation des femmes ou leur implication dans les processus de paix. Pourtant, les initiatives de restauration de la paix par les femmes ont généralement été plus tolérées par les autorités que celles organisées par les hommes, montrant le potentiel de contribution à la paix de ces mouvements si bien canalisées (la réussite de la 1^e Convention nationale des Femmes pour la Paix au Cameroun en juillet 2021 en est un exemple)⁷. La matérialisation de l'aspect « femme, paix et sécurité » issue de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU 1325) est essentiel à cet égard, et reste une priorité quant à la nécessité de prendre en compte le rôle des femmes dans les actions sur le terrain, ainsi que dans les négociations et les efforts de médiation et de consolidation de la paix. Dans ce sens, les initiatives des femmes, et son implication dans les prochaines actions pour le retour à la paix, devraient être stratégiquement soutenues.

Un appui insuffisant aux initiatives civiles et locales pour faire face aux crises qui menacent la cohésion sociale

Les crises sociopolitiques et sécuritaires ont eu un impact grave sur la population civile. Cette problématique a été soulevée avec insistance dans toutes les régions par les OSC consultées par l'UE entre 2021 et 2022. En effet, presque un million de personnes se sont déplacées à cause de la crise dans les régions du NSW/NOSO, la plupart d'entre elles vivant dans des communautés d'accueil dispersées dans d'autres régions du pays. Une étude menée par la Fondation Friedrich Ebert et financée par l'UE⁸ sur la vulnérabilité dans les zones en crise a trouvé que les besoins d'urgence des personnes vulnérables sont les plus nombreux dans la région du Nord-Ouest, suivi par le Sud-Ouest. Les groupes les plus vulnérables sont les enfants et les femmes, tandis que les besoins les plus pressants concernent les besoins de base et la promotion de la paix et la cohésion sociale. Effectivement, les personnes déplacées de force ont des énormes difficultés d'accès tant aux besoins essentiels tels des logements adéquats, de la nourriture et de l'eau, qu'aux services sociaux de base, y compris la santé et l'éducation (sujet énormément sensible dans les régions du NSW/NOSO, et même aussi dans les communautés hôtes pour des raisons diverses, y compris d'intégration linguistique). Les faiblesses du système d'état civil exacerbent les problèmes auxquels elles sont confrontées, en contribuant à limiter leur accès aux droits y compris l'éducation et l'emploi: de nombreuses personnes déplacées n'ont pas leurs actes de naissance et leurs cartes d'identité et font face à des obstacles pour obtenir de nouveaux documents. L'absence de carte d'identité oblige ces populations à restreindre leurs mouvements inhibant ainsi leurs efforts de de résilience.

En même temps, les communautés d'accueil sont également touchées, car l'afflux de personnes déplacées a entraîné une concurrence accrue pour les ressources et moyens de subsistance, qui sont souvent déjà insuffisants à l'origine. Cette situation a augmenté les tensions entre les populations déplacées et les communautés hôtes, entraînant un risque accru de conflit. Par conséquent, une réponse holistique dans une optique de nexus humanitaire-développement-paix est nécessaire pour améliorer la protection, la résilience et les moyens de subsistance de ces populations cibles. Une telle réponse ne peut être efficace que si elle est planifiée dans le cadre d'une approche locale, associant les communautés et les organisations de base à la planification et à la mise en œuvre de la réponse. Étant donné que la situation de crise dans le NSW/NOSO risque de se maintenir ou même de se détériorer, il est important de soutenir les initiatives de reconstruction de la paix et les mécanismes existants de cohésion sociale et gestion de tensions au

5 Depuis sa création en 2014, Women's International League for Peace and Freedom (WILF) Cameroun a concentré ses actions sur la poursuite de la mise en œuvre au niveau national de la RCSNU 1325 et de ses résolutions connexes, ainsi que de lutte contre la prolifération et le commerce illégal des armes.

6 <http://www.wilpf-cameroon.org/wp-content/uploads/2018/01/English-Advocay-Paper-post-dialogue.pdf>

7 Avec l'appui de la Fondation Friedrich Ebert (et différents PTF), le rencontre a rassemblé plus de 1000 femmes leaders et représentantes de la société civile originaires des différentes régions notamment les régions en crise, et la Ministre de la promotion de la femme et de la famille a représenté le Gouvernement.

8 Projet « Security 4 All » (IcSP), conduit de manière participative avec des données fournies par 791 organisations de la société civile dans les régions en crise.

niveau local. De cette manière, une fois qu'un processus crédible de retour à la paix sera engagé au niveau national, les communautés seront en mesure de mieux y participer, contribuer et exprimer leurs aspirations.

Une détérioration de la situation des droits humains et des violences basées sur le genre dans les zones en crise

Les crises sécuritaires ont eu un impact négatif important sur les droits des femmes, avec des niveaux élevés de violences basées sur le genre (VBG). En effet, l'actuelle crise du NSW/NOSO a créé un état d'impunité et de recrudescence des violences, avec une augmentation des cas de viol, mariages forcés et refus de ressources. L'insécurité généralisée, les *ghost towns* et *lockdowns* fréquents et les restrictions de déplacement ont rendu les femmes vulnérables à la violence et l'exploitation par les forces séparatistes, les forces militaires et les civils. En raison du faible accès à la santé, les grossesses non-désirées et les maladies sexuellement transmissibles ont augmenté. Par ailleurs, il faut noter que les hommes et les garçons sont aussi une cible de violences basées sur leur genre⁹. Ces expériences de violence ainsi que la perte de leur emploi, leurs moyens de subsistance et leurs réseaux socio-familiaux et sociaux ont tendance à aggraver le sentiment de perte de contrôle et de pouvoir. Selon les analyses de terrain, cette fragilisation de la situation des hommes a contribué à exacerber la violence domestique et sexuelle contre les femmes et les filles.

Après cinq ans de crise depuis le début des hostilités dans le NSW/NOSO, situation renforcée par les difficultés liées à la pandémie COVID-19, les économies et les ressources des femmes sont épuisées. De nombreuses femmes sont confrontées à des défis majeurs pour assumer le rôle de cheffes de ménage et peinent à trouver des moyens de subsistance, outre à avoir subi des déplacements traumatisants. Il est donc urgent d'entreprendre des actions pour une réponse holistique pour améliorer les systèmes de prévention et protection de personnes survivantes aux VBG, combattre l'impunité et œuvrer pour leur autonomisation, sachant que la situation de départ pour la plupart de femmes est inégalitaire.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Plusieurs types d'acteurs ont été identifiés comme parties prenantes importantes pour l'Action, notamment:

La société civile et d'autres acteurs non-étatiques

La société civile camerounaise, en particulier les organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits de femmes et droits humains, et des organisations de la société civile camerounaise fondées sur les droits, sont la cible et le principal bénéficiaire directe de l'action, même si les organisations de la société civile internationale restent des acteurs importants et peuvent bénéficier aussi des progrès attendus dans le cadre légal. Par ailleurs, d'autres acteurs non-étatiques ont un rôle clé dans les thématiques couvertes : les chefferies traditionnelles, tribunaux coutumiers, autorités religieuses, centres d'encadrement des jeunes, la presse et les réseaux sociaux, etc. À l'ensemble, autour de 800 organisations ont été impliquées de manière extensive dans les consultations ayant soutenu l'élaboration des stratégies-pays de l'UE déjà mentionnées, ainsi que la préparation de cette Action¹⁰.

Des consultations additionnelles ont été conduites avec les ONG européennes et internationales en 2021 et début 2022, ainsi qu'avec les opérateurs et organismes intermédiaires du secteur privé. Ce dernier reste également un acteur clé pour les activités génératrices d'emploi. Pour le moment aucune initiative de paix a été mise en place pour le secteur privé, mais le Plan Présidentiel de reconstruction du NOSO(PPRD) fixe les pistes de ses possibles contributions aux processus de retour à la paix, en appui aux priorités de reconstruction à travers de l'assistance à la mitigation de l'impact socio-économique. Cela prend la forme de participation au financement ou l'accompagnement dans l'exécution, ou bien sous forme indirecte de sauvegarde du tissu économique local, le réinvestissement, la conduite de projets innovants, ou l'emploi des travailleur(e)s.

Les acteurs étatiques et institutionnels

L'État du Cameroun est une partie prenante en tant que régulateur et titulaire d'obligations envers la population, y compris à travers ses services déconcentrés et décentralisés. Les administrations concernées directement ou

⁹ Les jeunes hommes en particulier sont ciblés par les groupes armés qui cherchent à les recruter, tandis que les forces de défense et de sécurité les soupçonnent d'appartenir à ces milices. Ils sont plus à risque de torture, d'arrestations arbitraires, de détentions illégales, de blessures et de mort.

¹⁰ Une première tournée s'est tenue entre décembre 2020 et janvier 2021, sous la forme de 10 ateliers (un par région) et plus de 370 représentant(e)s de la **société civile camerounaise** ont été consulté(e)s, avec une attention spécifique à la participation d'organisations de jeunes et de femmes. Une deuxième tournée a eu lieu dans les 10 régions au premier trimestre de 2022 pour faire une restitution des priorités accordées et pour continuer le dialogue autour de la programmation. Environ 400 représentant(e)s des organisations ont participé de ces discussions.

indirectement par l'action sont ceux ayant des compétences dans le domaine du partenariat, du suivi et du contrôle des acteurs de la société civile, principalement:

- Le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) est compétent en matière de planification stratégique, d'aménagement du territoire, de l'élaboration des programmes d'investissement de l'état, et de la coordination de bailleurs. Il est responsable du suivi de la décentralisation et développement local, y compris la participation des populations à la gestion des affaires locales effective, conjointement avec le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (MINFOPRA), le MINDDEVEL (voir ci-dessous), et le ministère des Finances (MINFI). Ce dernier est chargé du budget de l'état, et pilote la réflexion liée à la distribution de ressources territoriales et à la budgétisation sensible au genre.
- Le ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDDEVEL) est le responsable depuis 2019 de la politique de décentralisation, ainsi que de la promotion du développement local. Il est aussi le responsable politique du Bureau national de l'état civil (BUNEC) et de ses branches décentralisées, essentielles pour l'enregistrement de la population. Les collectivités territoriales décentralisées (CTD) qui dépendent de ce Ministère sont parties prenantes pour l'interaction avec les organisations communautaires de base qui font parties des plateformes et des réseaux pour la réalisation d'actions de proximité ou de gouvernance locale (ex. budget participatif, transparence, gestion de conflits). Les conseils régionaux peuvent également interagir avec les OSC, ainsi que le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (FEICOM).
- Le ministère de l'Administration territoriale (MINAT) assume le rôle de Ministère de l'Intérieur et reste l'interlocuteur principal de la société civile du fait de son rôle sur le cadre dans laquelle elle opère. Toute réforme de la loi sur la société civile devra être négociée avec ses services. Il est compétent entre autres du suivi des OSC et de leur encadrement (y compris de leurs activités) tant au niveau central que déconcentré. Il joue aussi un rôle important en tant que co-responsable avec le MINDDEVEL du dispositif de prévention et gestion de crises.
- Le ministère de la Justice (MINJUSTICE) reste un acteur crucial pour l'accès à la justice, à la sécurité et à la protection, le respect de droits humains et des droits des femmes. Il est le co-responsable du suivi du progrès dans le renforcement de l'état de droit et sécurité des personnes et des biens, avec les Services du Premier ministre (SPM) et la Commission nationale de Droits de l'Homme (CNDH) d'une part, et avec le Ministère de la Défense (MINDEF) et la Délégation générale à la Sûreté nationale (DGSN) d'autre part. Avec le MINPROFF, ce Ministère est responsable du suivi de la SND30 pour des actions de lutte contre les violences basées sur le genre.
- Le ministère d'Affaires sociales (MINAS) est l'interlocuteur principal des plaidoyers de la société civile en matière de protection sociale. Avec le MINPROFF et le MINEPROF (voir ci-dessous), il est le responsable des indicateurs de la SND30 pour le renforcement des programmes d'entrepreneuriat et d'autonomisation de femmes.
- Le ministère de la Promotion de la femme et de la famille (MINPROFF), interlocuteur principal des plaidoyers de la société civile en faveur de la promotion de l'équité de genre. Ce Ministère est co-responsable du suivi des indicateurs concernant l'intensification des actions de lutte contre les violences basées sur le genre, et du renforcement des programmes d'entrepreneuriat et d'autonomisation de femmes prévus par la SND30.
- Le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP) et le ministère des Enseignements Secondaires (MINSEC) pourraient être impliqués ensemble avec les institutions de formation professionnelle et d'autres entités éducatives orientés vers l'emploi, ainsi que pour les programmes d'éducation civique et la promotion des jeunes leaders. Les universités pourraient être aussi impliqués à cet égard.
- Le ministère de la Jeunesse et l'Éducation civique (MINJEC) pourrait aussi faciliter les actions de sensibilisation civique des jeunes et de cohésion sociale. Avec le ministère de la Culture (MINAC), il est co-responsable du suivi de la SND30 pour les principes de dialogue social, de la cohésion sociale et du vivre-ensemble.
- D'autres institutions telles que l'Assemblée nationale et le Senat, ou les autorités locales sont aussi importants pour les actions de sensibilisation et plaidoyer, notamment pour ce qui verse sur les propositions de changements du cadre légal.

Les partenaires techniques et financiers (PTF):

- Les acteurs dans le cadre de l'approche ÉquipeÉquipe Europe qui gèrent déjà des actions en cours et/ou en phase de préparation dans le domaine de la société civile, le genre, la paix et la stabilisation au Cameroun et en particulier dans les régions du NWSW/NOSO, notamment la France et l'Allemagne, ainsi que le bureau d'aide humanitaire d'ECHO.
- Les autres bailleurs avec des actions complémentaires à celles envisagées par l'action (le Royaume Uni, les États-Unis, la Suisse, le Canada, la Banque mondiale, et les agences de Nations Unies dans le cas échéant).

Les bénéficiaires finaux :

La population (titulaire de droits), et en particulier les femmes et les jeunes avec un focus important sur les populations déplacées de force, en tant que bénéficiaire mais également en tant qu'acteur du changement sera au centre de toutes les actions qui seront menées. Il s'agira notamment de trouver des solutions aux problèmes spécifiques liés au vivre ensemble et au manque de participation, mais également d'insuffler le changement, notamment en matière de construction de la paix, cohésion sociale et genre.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de promouvoir la participation citoyenne et l'action durable et fondée sur les droits de la société civile au Cameroun, en tant qu'acteur pour l'égalité de genre, la paix, le développement, et l'appui aux populations déplacées.

Les objectifs spécifiques (effets directs/outcomes) de la présente action sont les suivants:

OS1: Améliorer l'espace civique ainsi que le cadre légal et institutionnel qui régit le fonctionnement des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes, et des organisations de la société civile camerounaise fondées sur les droits.

OS2: Affermir la contribution des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes, et des organisations de la société civile en général aux efforts multipartenaires de protection des populations déplacées, ainsi que de résilience, cohésion sociale et dialogue pour la paix dans les communautés affectées par la crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, y compris les régions voisines d'accueil de populations déplacées.

OS3: Mobiliser les organisations des femmes et des défenseur(e)s de droits de femmes, et des organisations de la société civile en général en faveur de la protection des droits des femmes et des filles, notamment en appui à l'attention et autonomisation des personnes survivantes de violences basées sur le genre dans les communautés affectées par la crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, y compris les régions voisines d'accueil de populations déplacées.

Les produits attendus (outputs) de cette action contribuant aux objectifs spécifiques sont les suivants:

Produits contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1)

- 1.1. **La participation et le leadership des femmes sont promues dans le cadre de la société civile**, ainsi que sa structuration et inclusion dans le dialogue de politiques publiques
- 1.2. **Les capacités techniques et thématiques des OSC – y compris les OSC de femmes - sont renforcées**, notamment quant à la structuration des réseaux et plateformes, en insistant sur une approche inclusive et fondée sur les droits (y compris les droits des femmes et des populations déplacées).
- 1.3. **La participation des OSC – y compris les OSC de femmes- au dialogue de politiques publiques au niveau national et local est accrue**, notamment des réseaux et plateformes, et les processus d'engagement inclusif des OSC pérennisés dans les dynamiques de prise de décisions.
- 1.4. **Les propositions concernant l'amélioration du cadre légal et institutionnel** contenues dans la loi alternative régissant les OSC portée par la société civile -incluant les OSC de femmes- sont connues et analysées par le Gouvernement, et des améliorations sont apportées.

Produits contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2)

- 2.1. **Les actions en faveur de la mise en œuvre effective de la RCSNU 1325 sont promues**
- 2.2. **La contribution de la société civile aux actions locales multi-acteurs de cohésion sociale, médiation, prévention, gestion et résolution de conflits** dans les communautés affectées par la crise dans les régions du NWSW/NOSO est promue en lien avec un processus de décentralisation local inclusif et sensible au genre.
- 2.3. **La résilience des communautés affectées par la crise dans les régions du NWSW/NOSO est améliorée** avec l'implication de la société civile dans une optique de triple nexus « humanitaire-développement-paix ».

Produits contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3)

- 3.1. Les actions des OSC des femmes et défenseur(e)s de droits de femmes en faveur de la **lutte contre la discrimination et contre les violences basées sur le genre, ainsi qu'à l'autonomisation socio-économique**

des personnes survivantes de violences de genre sont renforcées dans les communautés affectées par la crise du NWSW/NOSO.

3.2 Activités indicatives

À titre indicatif les principales activités à réaliser dans le cadre de cette action sont classées comme suit:

Activités liées aux produits contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1)

Participation et leadership des femmes au niveau de la société civile (produit 1.1.)

- **Actions ciblées pour l'amélioration de la participation et leadership féminin, et de la compréhension et l'intégration de la dimension d'égalité de genre** par les organisations de la société civile (OSC) et les organisations communautaires de base (OCB), tant dans leur organisation interne que dans les actions menées ("mainstreaming" ou actions ciblées avec une approche basée sur les droits) ou stratégies de travail (alliances et partenariats avec les organisations de droits de femmes, appui de mise en réseau, etc.).

Renforcement des capacités de la société civile, y compris les organisations de femmes (produit 1.2.)

- **Actions de renforcement des capacités, notamment des plateformes/réseaux**, en matière organisationnelle (afin d'appuyer leur structuration fédérative, leur gouvernance interne et la redevabilité, avec une distinction claire des rôles entre réseaux et leurs membres), thématique (afin d'améliorer les connaissances techniques dans leurs domaines de spécialisations respectifs), pédagogique (capacités d'adresser, sensibiliser et d'intéresser des publics différents et notamment un public féminin et jeune), et de communication inclusive (y compris sur les réseaux sociaux et lié à de luttes aux fausses informations et aux discours haineux ou discriminatoires). Quand pertinent, cela pourrait intégrer des actions ciblées pour l'amélioration de la compréhension et l'intégration de la dimension du déplacement forcé, tant dans leur organisation interne (participation inclusive de personnes déplacées) que dans les actions menées (« mainstreaming » et programmation inclusive).
- **Appui aux actions de proximité des OSC/OCB membres des réseaux –notamment les OCB de femmes-pour la sensibilisation, l'éducation civique, la promotion du volontariat et de la citoyenneté active.** Ces actions devraient se faire en collaboration avec les mairies pour un ancrage, appropriation locale et crédibilisation du rôle de partenaires des OCB et seraient notamment, mais pas exclusivement, adressées à la jeunesse pour la mobiliser quant aux thématiques telles que l'équité de genre, la protection de l'environnement, la bonne gouvernance, la cohésion sociale et la culture de la paix. Cela pourrait inclure des actions de sensibilisation dans les centres éducatifs, ou des activités à petite échelle avec des réseaux des jeunes par exemple pour les initiatives Jeunesse, Paix et Sécurité (SCNU 2250).

Participation à l'élaboration et suivi des politiques publiques au niveau central et local (produit 1.3.)

- **Appui aux actions de plaidoyer et de dialogue pour la prévention et la lutte contre les inégalités et les violences basées sur le genre portées par les réseaux de la société civile, en particulier les réseaux des femmes, OSC féministes et femmes leaders**, notamment dans leur rôle de suivi (« watch dog ») et de plaidoyer en faveur de thématiques clés, par exemple par rapport à la mise en œuvre effective de la politique nationale de genre et de la budgétisation sensible au genre, ou l'intégration effective des aspects de genre dans les politiques et les lois (ex. réforme du code civil et de la famille, réformes pour améliorer l'accès des femmes aux services sociaux, aux ressources foncières et forestières, etc.).
- **Appui aux actions de surveillance de l'action publique portées par la société civile et notamment des plateformes/réseaux, et accompagnement aux initiatives et démarches** relatives aux échanges et dialogue avec les autorités publiques et élues, nationales et décentralisées sur les thématiques qui les motivent et principalement celles liées aux grandes priorités de l'UE pour le Cameroun.

Évolution vers un cadre légal et institutionnel propice pour la société civile (produit 1.4.)

- **Soutien aux actions pour l'amélioration de l'espace civique**, y compris le plaidoyer en faveur de l'approbation des propositions contenues dans le projet de loi alternatif sur les organisations de la société civile. Cela pourrait inclure des actions de sensibilisation des décideurs politiques afin qu'ils/elles prennent connaissance et échangent de manière effective avec les OSC sur les propositions d'amélioration de l'espace civique, ainsi que la facilitation à la mise en place de fora de dialogue structuré entre les OSC et les pouvoirs publics sur les possibles réformes.

Activités liées aux produits contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2)

Promotion de la mise en œuvre effective de la RCSNU 1325 (produit 2.1.)

- **Appui aux actions conduisant à l'application effective du Plan d'action national de mise en œuvre de la RCSNU 1325 au Cameroun**, ainsi que d'autres actions comme par exemple : i) l'interpellation des différentes parties quant à la fin de la violence et la participation des femmes dans les négociations et dialogue pour la résolution des crises; ii) l'établissement de mécanismes institutionnalisés de protection des femmes et filles et de monitoring des violences basées sur le genre, y compris pour la lutte contre l'impunité), etc.

Cohésion sociale et prévention, gestion et résolution de conflits dans un cadre décentralisé (produit 2.2.)

- Appui aux actions menées par la société civile pour le **rétablissement de la confiance** entre la population civile et les acteurs locaux dans les communautés affectées par la crise dans les régions du NWSW/NOSO, dans une optique de respect des droits des populations et de prévention de violations des droits humains.
- Renforcement des **rôles et capacités des bâtisseur(e)s de la paix** pour la consolidation des mécanismes locaux de résolution des conflits communautaires et soutien aux initiatives en matière de sécurité et de justice communautaires afin d'atténuer les tensions, les discours haineux et la violence. Cela devra intégrer la participation des femmes et des jeunes, y compris les personnes déplacées, dans les communautés pour contribuer de manière inclusive à ces objectifs. Si pertinent, cela pourrait être complété avec actions au niveau national comme par exemple l'appui aux plateformes d'analyse (« knowledge platforms ») et des formations en approches de sensibilité aux conflits pour journalistes, autorités nationales, etc. afin d'augmenter l'impact structurel.
- Renforcement de l'**action conjointe entre la société civile et les autorités locales** (y compris les autorités traditionnelles et religieuses quand pertinent) pour identifier/amener des mesures tangibles d'atténuation des facteurs de tensions communautaires, tels que l'accès au foncier et autres ressources, l'accès à la justice et aux services sociaux de base, la sécurité humaine, les plans de développement locaux, etc.
- Soutien aux **initiatives de développement locales inclusives et participatives qui contribuent à la cohésion sociale et à la coexistence pacifique, notamment entre les populations déplacées et les communautés hôtes**, en impliquant la société civile. Cela pourrait consister en un soutien aux initiatives communautaires d'accueil et aux activités / travaux communautaires qui rassemblent la population locale et déplacée (ex. reconstruction d'espaces publics, reboisement, projets artistiques, culinaires et sportifs, etc.).

Amélioration de la résilience des communautés affectées par la crise NWSW/NOSO par la protection et l'inclusion socio-économique des populations déplacées et vulnérables (produit 2.3.)

- Soutien aux actions en faveur de l'**adoption et mise en œuvre des stratégies nationales ou locales inclusives** pour adresser les besoins et les droits de la population déplacée ainsi que la population hôte la plus vulnérable, notamment celles qui permettent un alignement progressif avec la Convention de Kampala¹¹.
- Appui à l'amélioration de l'**accès égalitaire aux services d'enregistrement et d'état civil** dans les régions affectées, par exemple sous la forme de soutien aux initiatives visant à aider à reconstituer des cartes d'identité et des actes de naissance pour les plus vulnérables avec une priorité accordée aux élèves qui se présenteront aux examens. Cela devrait se faire en collaboration avec les structures existantes en matière d'enregistrement et d'état civil, prenant en considération le travail structurel en cours avec le MINDDEVEL/BUNEC appuyé par plusieurs bailleurs (y compris la France, l'Allemagne et l'UE).
- **Renforcement des actions et capacités de protection des structures communautaires, des points focaux de protection et mobilisateurs communautaires** pour fournir une réponse de protection structurée, holistique et inclusive au sein des communautés locales dans une optique de coordination avec les acteurs humanitaires¹².
- Appui à l'**autonomisation et l'insertion socio-économique des populations déplacées et vulnérables dans les régions affectées**, par le soutien à la formation professionnelle orientée à l'emploi et aux activités génératrices de revenus au niveau des communautés, en se concentrant sur les jeunes et les femmes vulnérables, et prenant en considération les besoins de personnes handicapées. Cela pourrait intégrer des programmes de formation en compétences de vie (« basic life skills »), formation professionnelle et d'apprentissage, formation duale et en cours d'emploi (« on-the-job training »); programmes d'entrepreneuriat, ou d'autres en fonction des besoins (les options d'intégration numérique seront explorées, ex. « digital skills/literacy »). Quand pertinent, il pourrait inclure appuis à petite échelle aux établissements d'enseignement (y compris la restauration des infrastructures essentielles et des

¹¹ La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux déplacés internes en Afrique, connue comme Convention de Kampala, est entrée en vigueur le 6 décembre 2012. 15 Etats en sont membres mais pas le Cameroun qui ne l'a pas ratifié, à cause de qu'il s'agit d'une convention contraignante.

¹² Les réponses de protection pourraient intégrer par exemple l'accompagnement légal et psychosocial des déplacés internes et des victimes de la crise, appui au renforcement de l'accès aux services sociaux de base, programmes « Safe Space » pour les enfants où un soutien psychosocial et un accès privilégié à l'éducation.

installations préexistantes), aux matériels d'enseignement, de formation et d'apprentissage (y compris les technologies numériques, le cas échéant) pour faciliter l'accès immédiat aux formations prévues. Le travail en concertation avec les entreprises sera exploré pour faciliter l'interconnexion des formations prévues avec les opportunités d'emploi existantes, et des facilités pourraient être mobilisés de manière collatérale si pertinent¹³.

Activités liées aux produits contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3)

Lutte contre la discrimination et les violences basées sur le genre, ainsi qu'à l'autonomisation socio-économique des personnes survivantes dans les communautés affectées par la crise du NWSW/NOSO (produit 3.1.)

- Soutien aux **initiatives menées par la société civile en appui aux personnes survivantes des violences basées sur le genre** (en particulier les femmes et filles dans les communautés affectées par la crise NWSW/NOSO, y compris les femmes et filles réfugiées et déplacées), y compris l'amélioration de l'accès à l'assistance médicale et psycho-sociale, l'assistance légale et la protection, tout en prenant en considération les besoins spécifiques des personnes vivant avec handicaps. Cela devrait prendre en compte les possibles synergies avec des initiatives locales amenées par le Gouvernement et/ou par les bailleurs (notamment ceux dans le cadre de l'approche ÉquipeÉquipe Europe) pour améliorer l'accès des femmes aux services de la santé et du planning familial afin de garantir ses droits sexuels et reproductifs.
- Promotion des **droits socio-économiques et autonomisation des personnes survivantes** de discriminations et violences de genre dans les communautés affectées par la crise du NWSW/NOSO, y compris les communautés des réfugiées et déplacées par moyen de la formation orientée vers l'emploi et les actions d'entrepreneuriat féminin, si possible dirigé vers les emplois verts et digitaux du digital.
- Soutien aux **initiatives de sensibilisation** pour la prévention et la lutte contre les inégalités et les violences basées sur le genre, en faveur de l'amélioration du cadre socio-culturel et de la dénonciation des normes et actes néfastes, les violences y compris au sein des familles, le mariage précoce et forcé, les inégalités et le refus de ressources.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

De manière générale, l'appui de l'UE au Cameroun s'inscrit dans une démarche plus large visant à soutenir une meilleure gouvernance qui permet la transition vers un développement durable, vert et inclusif du pays. Les considérations relatives aux potentiels impacts environnementaux négatifs et au changement climatique seront prises en compte dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des activités spécifiques de cette action.

Égalité de genre et autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G2. Cela implique que cette action priorisera un appui dédié à la promotion de l'égalité de genre et la lutte contre les violences basées sur le genre, et donc une attention particulière devra être accordée obligatoirement aux aspects d'égalité de genre et l'inclusion des femmes et des filles dans la mise en œuvre des différentes composantes, ainsi que dans la production des données et le cadre de suivi et d'évaluation des résultats. Les cibles pour l'action G2 sont définies en alignement avec les priorités et orientations telles qu'établies dans la section 2 du CLIP 2021-25, du GAP III

Droits humains

Cette action est pleinement axée sur les priorités de la stratégie UE pour les droits humains et la démocratie au Cameroun pour la période 2021-2024, notamment les priorités 1, 2, 3, et 4 (voir appendix 3). Par ailleurs, la protection des droits humains est une partie essentielle du domaine prioritaire 1 « *Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation* » du PIM 2021-2027, dans lequel cette action s'inscrit. Une attention particulière sera accordée à l'approche basée sur les droits humains lors de la mise en œuvre des activités, favorisant une approche inclusive dans la planification des interventions et maximisant la participation des femmes, des jeunes et des populations vulnérables.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Bien que ne ciblant pas spécifiquement les personnes avec des handicaps, leur prise en compte devra guider le choix de certaines actions étant donné le fort focus de l'action sur le travail avec la société civile, l'inclusion sociale et l'appui aux

¹³ Ex. Trade and Private Sector Development (TPSD), Investment Climate Reform (ICR)

personnes vulnérables dans des situations de crise. Sur la base des discussions avec les OSC qui travaillent autour de la crise NSW/NOSO, beaucoup d'entre elles semblent tenir compte du handicap dans leur assistance (notamment pour les actions d'attention aux populations déplacées et aux survivantes de VBG). Il est donc déjà au minimum présent dans les activités des partenaires potentiels et pourrait être bien intégré dans la cadre de l'Action.

Démocratie

La bonne gouvernance et la démocratie constituent avec les droits humains un secteur essentiel dans le PIM 2021-2027 (domaine prioritaire 1 « Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation », dans lequel l'action s'inscrit). Ce programme vise à contribuer de manière spécifique au développement d'un système plus démocratique et légitime par l'amélioration de la gouvernance et la participation de la société civile dans les processus décisionnels, y compris la lutte contre la discrimination et la promotion d'une culture de dialogue, inclusion et la cohésion sociale.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'action sera développée en ligne avec l'analyse sensible aux conflits et prend déjà fortement en considération les recommandations approuvées dans l'analyse de paix et résilience (« Conflict Analysis Screening Report ») qui a été menée par la Délégation en 2021 avec l'appui de deux consultants en étroite co-production avec les services du siège, et en consultation avec des états membres présents au pays. Les parties susmentionnées ont reçu des formations dédiées à ce sujet, et ont fait partie des séminaires de restitution. Par ailleurs, la Délégation a aussi participé aux consultations pour des exercices similaires menées par la Banque Mondiale, la Banque européenne d'investissements et d'autres bailleurs.

Réduction des risques de catastrophes

L'Action est clairement focalisée à réduire le fort risque d'une détérioration de la crise humanitaire, social et économique qui dérive de la crise dans les régions du NSW/NOSO. Elle a par ailleurs le potentiel de contribuer à la mitigation de risques liées à d'autres crises sécuritaires -y compris dans le Septentrion et l'Est du pays-, et à l'impulsion de politiques publiques avec dynamiques participatives pour la mitigation des risques de catastrophes diverses, notamment dans le cadre social et environnemental.

Autres considérations, le cas échéant

L'action intégrera de manière spécifique les besoins des populations migrantes, réfugiées et déplacées dans ses activités, et ces dernières seront au cœur des activités notamment pour la deuxième composante de l'action, comme décrit dans la section 3.2 .

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
1, 4, 5	Accès limité des OSC de femmes et défenseur(e)s de droits de femmes aux services d'attention, aux espaces de décision (y compris dans les OSC et réseaux), et aux autorités pour des réformes.	Moyenne	Moyen	Sélection de partenaires expérimentés et bien connectés avec une vision long-terme des actions et des réformes à envisager. Appui au travail de plaidoyer et actions sur le terrain avec le dialogue politique et de politiques en matière d'égalité de genre.
1, 3	Problématiques à l'interne des OSC/réseaux (ex. compétition, tensions, centralisation et manque d'inclusivité)	Moyenne	Moyen	Imposer une méthodologie d'approche inclusive aux OSC/réseaux, axée sur la gouvernance interne et la redevabilité, y compris pour vaincre les résistances de certaines à intégrer les jeunes et femmes de manière plus inclusive, renouveler le leadership, etc.
1, 3	Cloisonnement des OSC et faiblesse de la dynamique d'agrégation en réseaux, dans certains cas basée sur des approches opportunistes.	Moyenne	Moyen	Le but de l'action est de renforcer le travail et service commun et stratégique précisément pour faire face à ces faiblesses, d'où le besoin de clarifier le rôle des réseaux par rapport aux membres afin de répondre aux dynamiques stratégiques d'action ou de service.
4	Peu d'ouverture du Gouvernement au dialogue avec la société civile, notamment quant à la situation	Haute	Haut	L'approche de déclencher un dialogue sur cette réforme avec une proposition de réforme consensuelle portée par l'ensemble des acteurs de la société civile donne de la force à la démarche. Elle doit cependant être soutenue par

	et amélioration de l'espace civique et la réforme de la loi sur les OSC.			le dialogue politique entre les acteurs d'une initiative dans le cadre de l'approche Équipe Europe avec le Gouvernement et trouver l'appui d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) y compris des Nations unies (NU) tel que pertinent.
1, 3	Peu de volonté des autorités publiques d'accepter, renforcer et/ou de pérenniser des structures de dialogue avec la société civile, notamment en matière de genre, paix et stabilité.	Moyenne	Moyen	Le dialogue Gouvernement-OSC (hors des aspects liés à l'espace civique) est déjà embryonnaire dans certains secteurs et plus consolidé dans d'autres où le Gouvernement voit l'utilité d'échanger avec des acteurs compétents et qui connaissent le terrain. L'action servira justement à crédibiliser les réseaux vis-à-vis des autorités. L'appui aux actions locales en collaboration avec les mairies vise aussi à renforcer le dialogue.
2	Difficulté des conditions sécuritaires dans les régions du NWSW/NOSO, qui empêchent l'accès aux acteurs et leur mobilisation.	Haute	Haut	La mise en œuvre des actions dans le NWSW/NOSO par des ONG reconnues en partenariat avec les autorités religieuses/traditionnelles et communautés de base déjà actives et maîtrisant les conditions sécuritaires permet la mitigation du risque en favorisant l'acceptation et l'accès.
1, 4	Perception négative et éventuels blocages par le Gouvernement à cause de la sensibilité politique et de sa volonté d'inscrire toute intervention à l'intérieur du NWSW/NOSO dans le cadre du Plan Présidentiel pour la Reconstruction et le Développement pour ces régions (PPRD).	Haute	Haut	Il y a un consensus des acteurs (y compris dans le cadre de l'approche Équipe Europe) que les conditions ne sont pas réunies pour l'appui au PPRD ancré à la Présidence, malgré l'intermédiation du PNUD. Compte tenu du contexte extrêmement sensible et le risque d'une perception d'implication partisane dans la crise, une approche de neutralité/facilitation sera parfois nécessaire. Soutenir l'action des OSC et d'autres acteurs non-étatiques déjà opératives sur le terrain permet de diminuer ce risque. Le dialogue politique et sur les politiques menées dans le cadre de l'approche Équipe Europe devra accompagner l'action.
1, 5	Manque de confiance des communautés qui perçoivent les actions comme étant liées soit au Gouvernement soit aux séparatistes.	Moyenne	Haut	Évaluations minutieuses des partenaires de mise en œuvre déjà établis dans la région et respect strict de la neutralité. Trouver des mécanismes d'assurance auprès des communautés hôtes quant à la neutralité des opérateurs de terrain pour prévenir les tensions.
1	Faible niveau d'engagement des parties prenantes locales dans les activités d'inclusion, paix et de cohésion sociale.	Moyenne	Haut	Sélection de partenaires expérimentés et bien connectés dans la région en mettant en œuvre des stratégies d'implication des différentes parties prenantes à l'entame des actions.

Enseignements tirés:

L'UE est engagée à renforcer la société civile au Cameroun depuis plusieurs cycles de coopération, notamment à travers des programmes du Fonds européen de développement (FED) et d'autres programmes complémentaires. Cette action prend en compte les leçons apprises de ces appuis, principalement: le Programme d'Appui à la Structuration de la Société Civile (PASOC, 9^e FED), le Programme d'Appui à la Société Civile (PASC, 10^e FED) et le Programme d'appui à la Citoyenneté Active (PROCIVIS, 11^e FED) en cours jusqu'à la fin de 2022, ainsi que des projets financés à travers des lignes thématiques, etc. Elle reprend également les enseignements (partagés) quant aux fonds mobilisés par les États membres de l'UE (notamment la coopération française et allemande, qui soutiennent la société civile directe ou indirectement sur certaines thématiques).

Les stratégies d'appui de l'UE ont été différentes et elles ont essayé de s'adapter au contexte tirant des leçons à chaque étape. L'amélioration du cadre légal, le renforcement des capacités des OSC, l'appui à la dynamique d'agrégation des OSC et l'impulsion d'une meilleure participation des OSC à un dialogue avec les autorités sont les objectifs communs à ces interventions. Cette action s'inscrit dans la continuité du travail mené dans une approche coordonnée qui mobilisera les différents outils à disposition dans le cadre de l'approche Équipe Équipe Europe pour mieux atteindre les résultats souhaités, et rajoute également un renforcement de la dimension de genre pour donner un impulse additionnel aux efforts précédents.

Pour ce qui porte sur le renforcement des capacités de la société civile, notamment des organisations de femmes, et l'appui aux dynamiques d'agrégation des OSC¹⁴:

Il s'agit d'une des préoccupations majeures dans le cadre de l'approche Équipe Europe. Le renforcement des capacités et la mise à disposition de fonds dans le cadre de l'approche Équipe Europe -notamment par l'UE, la France et l'Allemagne-¹⁵ sont en effet des facteurs clefs de succès de l'engagement avec la société civile depuis deux décennies. De tels programmes ont joué un rôle majeur dans la structuration des plus importantes OSC camerounaises. En effet, l'évaluation du PASC réalisée en 2016 a démontré des résultats positifs de l'appui en termes d'appropriation des compétences et de « crédibilisation » de la société civile. Par ailleurs, PROCIVIS a travaillé depuis 2019 pour développer approches effectives afin de promouvoir la participation des femmes dans les OSC et les réseaux. Pour achever un meilleur équilibre de genre au sein de ces organisations, la recommandation est de continuer valoriser les revenus et faire évoluer le positionnement des femmes en promouvant un parcours de progression dans les postes clés. Les formations aux femmes sur le leadership, la recherche de financement et la gestion des projets pourraient contribuer à leur « autonomisation » et positionnement au sein des OSC, mais cela nécessite aussi une budgétisation sensible au genre dans la composition des équipes projet.

Néanmoins, le nombre de subventions suggéré dans le cadre de l'approche Équipe Europe reste limité par rapport aux besoins d'une société civile dispersée et émiettée. Les tailles des fonds varient, ce qui permet à des OSC avec des capacités et expériences différentes d'avoir financement, mais les procédures d'accès sont difficiles pour certaines OSC. Des passerelles entre programmes existent mais devraient être plus systématiques. Récemment, l'attribution directe de subventions de l'UE aux OSC locales permise par la déclaration de crise, s'est soldée par des appuis considérables, certes à un nombre restreint, mais stratégiques pour entreprendre des projets d'envergure sur certaines thématiques clés (égalité de genre, jeunesse, paix et stabilité). Quand le bénéficiaire est une ONG internationale, l'UE demande des approches consortiales et des partenariats avec des OSC locales pour le transfert de compétences qui peuvent être efficaces.

Au niveau national, le renforcement des réseaux -qui a pris plusieurs formes au cours des programmes de l'UE- reste indispensable pour en outiller les membres et augmenter leurs capacités de mobilisation inclusive, de spécialisation, de plaidoyer et de communication. L'appui des structures relais régionales de niveau 2 qui aident les OSC à mettre en œuvre des micro-projets (cas du PASOC) est, jusqu'à présent, l'expérience de structuration la plus probante. Si la structuration géographique et thématique des acteurs a connu des progrès, les réseaux de niveaux 3 ne sont pas encore nombreux, spécialisés et consolidés, tandis que la tentative entreprise par le PASOC d'appuyer la création d'une organisation faitière de niveau 4 s'est soldée par un échec. Cependant, il est important de poursuivre le renforcement des réseaux et plateformes pour consolider ce niveau d'agrégation de la société civile qui se montre viable. Dans ce sens, un pilier important de l'action est le renforcement de la structuration en réseaux en poursuivant de manière cohérente ce qui a été fait par les programmes précédents de l'UE sur la base des évaluations et leçons apprises.

Concernant le cadre légal et l'interaction inclusive et structurée avec les pouvoirs publics:

Une étude de perception auprès des OSC sur le cadre légal conduite par le PASOC avait démontré à la fois la méconnaissance de différents textes par les OSC elles-mêmes et leur application aléatoire par les autorités. En effet, l'environnement juridique qui encadre le mouvement associatif reste dispersif et atomisé. Outre la loi de 1990 sur la liberté d'association qui est le texte général, on décompte de nombreux textes particuliers. Sans remettre en cause la qualité des textes juridiques, l'étude comparative du cadre juridique réalisée postérieurement par le PASC avait relevé sa mauvaise application et la nécessité d'une meilleure garantie des autres libertés publiques nécessaires au bon exercice de la liberté d'association à l'instar des libertés de réunion et de manifestation publique. La finalisation en cours d'un projet de loi alternatif, soutenue par PROCIVIS, permettra aux OSC de disposer d'un document consensuel

14 Les quatre niveaux d'agrégation sont : le niveau 1 comprend les organisations de base (coopératives, associations féminines et de jeunes, associations culturelles et sportives; groupements d'intérêt commun, syndicats paysans; organisations socio-économiques primaires; etc.). Le niveau 2 est composé d'organisations formellement constitués, avec un niveau avancé de structuration et orientés à la responsabilité sociale, qui travaillent au bénéfice des organisations de base. Il s'agit des associations de droits humains, des organisations à but non lucratif pour le développement, des organisations syndicales, des entités religieuses, etc. Le niveau 3 comprend les organisations faitières (coordinations, fédérations et réseaux) qui décident de s'associer selon une logique thématique et/ou géographique. Le niveau 4 est constitué par les plateformes d'organisations faitières, qui se caractérisent par leur souplesse et perméabilité en la relation entre les membres.

15 Au-delà de l'UE, la France (AFD/SCAC) compte avec des actions de renforcement de capacités, notamment le fonds d'appui aux projets innovants de la société civile et coalitions d'acteurs (PISCCA). S'agissant de l'Allemagne, le Programme PADDL (GIZ) avait permis de renforcer la société civile sur le suivi des finances publiques et la lutte contre la corruption. Le programme s'étant achevé, le Programme PRADEC I et II d'appui au développement communal a pris le relai.

et cohérent quant aux évolutions souhaitées dans la loi et à son application. Il est donc important que ce processus puisse aboutir à un dialogue constructif entre les OSC et les autorités où les protagonistes s'accordent sur les améliorations à apporter dans un cadre légal cohérent et réunissant les différents textes des lois sur les OSC.

Suite aux efforts précédents, les actions du PROCIVIS ont permis de faire évoluer les pratiques pour une présence plus accrue des OSC dans l'espace public et dans les cadres de concertations, y compris des OSC de femmes. De plus en plus, les acteurs jouent leur rôle de contrôle et contribution citoyenne dans des domaines spécifiques au niveau communal, régional, et moins au niveau national. En déployant des appuis au renforcement de 11 réseaux et de 21 OSC, PROCIVIS a permis d'intégrer de manière crédible les plateformes de dialogue. Le niveau communal et départemental reste le plus pertinent pour construire une relation durable de co-construction entre OSC et autorités publiques et cela est à consolider (avec de petites actions portées par les OCB membres de réseaux en collaboration avec les mairies). L'expérience du PROCIVIS démontre une bonne capacité des organisations à engager des processus de diagnostic mêlant études et recommandations qu'il serait bon de poursuivre par la suite.

En ce qui concerne le rôle des OSC dans le cadre de (re)construction de la paix et d'attention à populations déplacées dans le cadre de la crise aux régions du NWSW/NOSO:

Depuis le début de la crise en 2016, la situation dans les régions du NWSW/NOSO est très tendue et volatile en termes sécuritaires. Par ailleurs, toute intervention externe est politiquement sensible et susceptible d'être perçue comme partisane par les parties confrontées. Pour cette raison, les bailleurs qui opèrent au-delà du cadre humanitaire se sont focalisés plutôt à appuyer des actions visant plutôt les personnes déplacées dans les régions limitrophes.

Les appuis de l'UE suite à l'escalade de la crise entre 2016 et 2020 se sont limités à des interventions très ciblées. Plusieurs projets d'aide humanitaire ont été financés par ECHO dans le NWSW/NOSO et dans les régions voisines accueillant des PDI, et trois projets ont été financés par IcSP dans les régions du NWSW/NOSO pour répondre aux vulnérabilités liées à la COVID-19 dans un cadre de lutte contre la désinformation et les discours de haine, et plusieurs projets des lignes thématiques se sont axés sur la participation des jeunes, les droits humains et la lutte contre les VBG (7 projets actifs en 2020, et 3 nouveaux projets en 2021). Les enseignements tirés de ces projets marquent fortement l'importance du strict respect de la neutralité et le principe « Do No Harm », ainsi que les besoins saillants d'activités de cohésion sociale, soutien socio-économique et amélioration de l'accès aux services de base et d'état civil.

Dans le cadre de l'approche Équipe Europe, l'Italie et la France soutiennent des actions humanitaires avec l'accent sur les régions voisines accueillant des PDI. L'Allemagne finance un programme de protection PDI situé à l'Ouest (GIZ) et des actions de consolidation de la paix menées par la société civile dans les régions du NWSW/NOSO à travers des fonds du Service Civil pour la Paix (ZFD). La France soutient des actions à travers des fonds d'appui à la société civile (PISSCA) et des fonds de paix et résilience (MINKA). D'autres bailleurs avec des interventions humanitaires et de droits humains dans ces régions sont le Royaume Uni, les États-Unis, la Suisse et le Canada. Plusieurs agences des Nations Unies sont aussi actives dans les régions de NWSW ainsi que les régions voisines. Le PNUD est par ailleurs le partenaire du Gouvernement pour la mise en œuvre du Plan présidentiel pour la reconstruction et le développement des régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest (PPRD), mais avec contributions très limitées au-delà du Gouvernement.

Malgré ces appuis et étant donné l'absence des initiatives d'envergure par causes sécuritaires et de sensibilité politique, les enseignements à tirer sont limités. Cependant plusieurs recommandations surmontent des consultations avec la société civile, et des analyses de conflit de l'UE et de la Banque Mondiale, qui envisage un programme important pour l'« Allocation de prévention et de résilience » (PRA)¹⁶. De sa part, l'analyse de paix et résilience conduit par l'UE en 2021 a recommandé de consacrer une partie plus importante de l'aide aux régions en crise vue les besoins énormes ainsi que le niveau d'assistance reste encore faible. Il souligne l'importance de rester prudent par rapport au travail avec le Gouvernement à l'intérieur de ces régions -y compris via le PPRD-, compte tenu qu'il est une partie prenante, ainsi que la faible confiance parmi les populations à ce dernier (et par extension à ses partenaires internationaux). L'analyse conseille que l'aide passe plutôt par des acteurs légitimes aux yeux des populations, notamment la société civile. Étant donné que la crise risque de se maintenir ou possiblement de se détériorer, il est important de soutenir les initiatives de reconstruction de la paix et les mécanismes locaux existants de prévention et résolution de conflits.

16 Cette initiative vise à renforcer le soutien aux pays menacés par une situation de conflit intense ou de violence généralisée, défini en fonction des engagements du gouvernement et de critères convenus. L'éligibilité du Cameroun leur permet d'accéder à des ressources IDA supplémentaires s'élevant pour le moment à 265 millions USD (mais estimés à 669 millions d'USD en total), afin de soutenir les programmes de la BM pour prévenir une nouvelle escalade du conflit et renforcer la résilience. Ces allocations essaient d'établir un cadre de suivi des plans de prévention et de résilience, ainsi que de financer des activités pour gérer la fragilité.

En ce qui concerne le rôle des OSC en matière de lutte contre les inégalités et violences faites aux femmes:

Les analyses de genre qui ont nourri le CLIP¹⁷ ont attiré l'attention sur la situation des femmes dans les zones touchées par les crises, où l'insécurité a empiré encore les droits, les moyens de subsistance et l'inclusion des femmes, avec une augmentation des VBG, absence d'emploi, et un fonctionnement au ralenti ou arrêt des services publics de base. Les projets déjà menés dans ces régions ont montré que les OSC avec un mandat neutre sont bien placées pour répondre aux besoins. Lors des deux consultations de l'UE avec les OSC des régions du NSW en mars et avril 2022, les OSC ont souligné les graves répercussions de la crise sur les droits, la sécurité et les moyens de subsistance des femmes, ainsi que la nécessité de soutenir les survivantes due VBG avec une protection globale assortie de « safe spaces », assistance médicale, psychosociale et juridique et d'un soutien aux activités génératrices de revenus. Elles ont également souligné l'importance de promouvoir l'accès des femmes au foncier et la documentation d'état civil, et d'inclure les femmes et les jeunes, y compris ceux dans les zones rurales, dans les initiatives visant à mettre fin à la crise. Des leçons apprises peuvent être tirées d'autres projets de l'UE, la France et l'Allemagne pour l'accès des femmes à l'emploi et l'entrepreneuriat, aux services financiers, et aux ressources productives comme la terre.

3.5 Logique d'intervention

La participation citoyenne est une des dimensions de la démocratie, l'autre étant le pluralisme. Dans un contexte politique où ces deux dimensions souffrent, la contribution effective d'une société civile structurée, inclusive et représentative des différentes couches sociales à l'élaboration des politiques publiques, mais aussi à la mobilisation et sensibilisation des populations et à la mise en œuvre d'actions citoyennes sert à renforcer ces deux dimensions au quotidien, au-delà des périodes électorales telles que ce qui est prévu pour le Cameroun en 2025.

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action se base sur l'hypothèse que s'il y a de progrès vers un environnement plus favorable pour l'action de la société civile au Cameroun d'une part, et s'il y a un appui à la structuration des réseaux et de ses organisations de base dans un approche plus inclusive et durable d'autre part, alors ces conditions devraient améliorer la participation –notamment des femmes et des jeunes- et faciliter l'implication de la société civile –y compris les mouvements de femmes et de défense des droits de femmes- aux dialogues de politiques publiques et aux processus de construction de la paix, ainsi qu'une meilleure contribution à la promotion de l'égalité de genre, la résilience et la cohésion sociale, notamment dans les zones affectées par les crises. L'expérience démontre que les actions dédiées surtout au niveau local pourraient aider à maximiser cet effort horizontal et national, avec une vraie opportunité de contribuer à faire avancer le dialogue sociale (et éventuellement politique) dans les régions en crise (et le NSW/NOSO en particulier).

La **première composante de l'Action (OS1)** envisage d'appuyer les actions de plaidoyer vers l'amélioration de l'espace civique et la réforme du cadre légal, en soutenant les propositions contenues dans le projet alternatif de loi porté par la société civile et facilitant des espaces de concertation entre les OSC et les pouvoirs publics (**OS 1.4**). Afin d'appuyer la démarche pour élargir les espaces de libertés et d'action de la société civile, l'UE compte maintenir ce sujet dans le cadre du dialogue politique avec le Gouvernement. Parallèlement, l'UE envisage un dialogue structuré avec les OSC tel que prévu par la Feuille de Route, avec des accompagnements pour opérationnaliser les compromis pris et pour renforcer la société civile par rapport aux aspects clés identifiés pendant les consultations. Pour ce faire:

- **L'implication des femmes, ainsi que des jeunes, des populations déplacées, et des groupes vulnérables dans les actions des OSC est parfois faible et non significative, et pourtant doit être renforcée dans ces processus de structuration.** En fait, la présence active de femmes et jeunes au sein des organisations n'est pas toujours bien perçue par les acteurs qui sont à l'origine de ces structures, et la dimension d'égalité de genre trouve souvent des résistances (surtout pour les approches féministes). Malgré cela, une nouvelle génération de jeunes entrepreneur(e)s associatifs émerge et doit être accompagnée dans son développement. L'action veut encourager l'inclusion des jeunes et notamment des femmes (souvent actifs/ves dans les OCB locales) au sein des réseaux existants, ainsi que la mise en place de plateformes spécifiques ou le renforcement de celles qui existent déjà afin de les stimuler. Ainsi des formations/actions inclusives en leadership, en éducation civique, en gouvernance locale, et en dialogue participatif seront mises en œuvre (**OS 1.1**).
- **La société civile étant souvent fragmentée, il est important de consolider les réseaux et plateformes à même de répondre aux exigences de représentation et de service aux membres,** selon les principes de subsidiarité et complémentarité. La société civile, pour peser dans l'interlocution avec les pouvoirs publics, doit être

¹⁷ Plusieurs analyses ont servi de sources pour actualiser l'analyse de genre de l'UE de 2016, notamment les profils genre réalisés en 2020 par la GIZ (« Gender Analysis for GIZ Cameroon ») et par l'AFD (« Diagnostic Genre Cameroun »). D'autres sources sont le rapport annuel 2020 d'ONU Femmes et le document de l'Overseas Development Institute (ODI) de janvier 2020. La société civile a aussi partagé plusieurs analyses, y compris une analyse de conflit et genre par WILPF.

représentative, inclusive, organisée, parler d'une seule voix mais porter aussi une masse critique qui pèse de son poids, de ses connaissances et dont l'avis devient important. Une société civile bien articulée en réseaux peut être en mesure de jouer ce rôle tant au niveau central (auprès du gouvernement sur l'élaboration des politiques nationales et sur les grandes réformes) qu'au niveau décentralisé (auprès des autorités locales par rapport aux plans de développement régionaux et communaux, gestion des ressources naturelles, aménagement du territoire, accès aux services, attention aux populations déplacées, etc.). L'action remédie à ce problème de structuration en adoptant une approche intégrée mêlant le développement légal et technique, et le renforcement organisationnel par le biais d'un appui/assistance technique spécialisé (**OS 1.2.**). Par ailleurs, l'appui aux actions de plaidoyer conjoint des OSC afin qu'elles puissent porter à l'attention des décideur(e)s leur projet de loi alternatif quant au cadre légal régissant les OSC est en lui-même une action hautement fédératrice de la société civile (**OS 1.4.**).

- **La société civile, y compris les mouvements de femmes, doivent bénéficier d'un appui multiforme leur permettant d'agir autant dans la mobilisation communautaire de base que dans le plaidoyer institutionnel.** Dans ce sens, l'action oriente les appuis aux réseaux de manière à les activer pour le plaidoyer et la participation à l'élaboration des politiques publiques au niveau central et décentralisé. Il s'agit de promouvoir de manière concrète la collégialité, le travail en commun, la mutualisation des compétences, services et des moyens afin d'asseoir la culture de la construction collective et de la recherche des impacts, au détriment des actions solitaires/opportunistes sans envergures. Pour inciter cette dynamique, l'UE entend intervenir par le biais d'une approche intégrée pour promouvoir le dialogue avec les autorités à plusieurs niveaux (**OS 1.3.**):
 - Au niveau central, l'UE appuiera les initiatives de dialogue engagées par les réseaux et plateformes des OSC dans les trois domaines prioritaires de l'action de l'UE, en coordination avec l'Équipe Europe¹⁸. En outre, elle soutiendra à travers le dialogue de partenariat structuré une meilleure implication des OSC dans le processus de dialogue, suivi et évaluation des politiques publiques des secteurs liés à ces trois domaines.
 - Au niveau décentralisé, l'UE toujours conformément à l'approche Équipe Europe, accompagnera les initiatives qui permettent un déploiement d'actions de proximité portées par les OCB membres de ces réseaux de manière inclusive. Il est stratégiquement important d'insister sur l'ancrage territorial et la collaboration avec les mairies afin de matérialiser plusieurs potentialités à la fois : le travail des réseaux (qui vont activer leur maillage territorial le plus bas), la légitimation sur le territoire, l'interaction avec des autorités, l'appui à l'impact sur les populations plus inclusive et durable, et la poussée à la dynamique de la décentralisation effective, que les bailleurs (y compris les membres de la Team Europe) appuient par ailleurs dans le plan politique.

Ce double niveau d'action avec l'appui technique permettra à l'UE d'intervenir de façon holistique dans une optique de continuité et consolidation des financements précédents. L'outil « Facilité » qui propose un appui de construction de capacités, monitoring et d'appui méthodologique aux OSC reste toujours pertinent pour appuyer le processus. Ce recours d'expertise peut prendre plusieurs formes et permet une rétroaction constructive avec les bénéficiaires, y compris en matière de suivi et contrôle administratif, qui contribuent à former le personnel des OSC dans la bonne gestion et par conséquent à la consolidation de ses initiatives. Les formations et le renforcement des capacités doit néanmoins s'accompagner par des financements à une partie de réseaux qui en bénéficient pour une réelle appropriation, mobilisation et sensibilisation pour l'approche *learning by doing*. Ce renforcement permettra de mieux atteindre l'objectif d'agir sur les thématiques priorisées par l'UE et de promouvoir l'activisme, mettant le focus sur la participation et le rôle de leadership des femmes et la contribution aux initiatives de consolidation de la paix.

La **deuxième composante de l'Action (OS2)** capitalisera les efforts sous-mentionnés et, conforme à l'analyse de conflit de l'UE, priorisera le travail avec les OSC établies dans les régions du NWSW/NOSO, et acceptées par les populations. Globalement, les ONG internationales opératives dans ces régions sont considérées comme des partenaires solides compte tenu de leur connaissance du terrain et leur capacité d'absorption et gestion de fonds, pour l'appui à la résilience, la protection et un soutien aux moyens de subsistance à grande échelle. Toutefois, les OSC/OCB locales doivent être associées pour garantir davantage une approche légitime, bottom-up et sensible aux conflits, ainsi que pour assurer que, dans le long terme, leurs capacités d'appuyer la protection des groupes vulnérables et les accompagner dans la recherche d'opportunités sont renforcées. Par ailleurs, la société civile qui travaille au niveau local et les initiatives des femmes et des autorités religieuses restent parmi les seules options viables pour fournir un appui aux communautés à l'intérieur de ces deux régions et engager des tentatives de solution de la crise en partant de la base. L'action propose dans ce sens la modalité de subvention(s) pour renforcer ses actions locales multi-acteurs pour contribuer à la résilience, à la cohésion sociale, à la gestion de crises et au dialogue en faveur de la paix.

¹⁸ D'après le positionnement des réseaux actuels, il y a pré-identifiés autour d'11 réseaux pour la promotion et protection des droits humains, 5 pour la protection des droits de la femme, 2 réseaux sur la promotion de la paix et 4 pour les actions humanitaires, 6 pour la promotion et protection des droits économiques, sociaux et culturels, 15 pour la sécurité alimentaire, et 8 pour la gouvernance forestière et changement climatique.

La « localisation » reste un moyen effectif d'accéder à ces régions, avec un processus qui vise à ramener les acteurs locaux au centre pour permettre une réponse plus efficace au contexte d'insécurité, en tant qu'acteurs capables de construire la confiance avec la population, de faciliter la médiation, et d'assurer l'accès à des zones restreintes. Néanmoins, vue la sensibilité de l'environnement politique et sécuritaire aux régions du NSW/NOSO, avec les risques potentiels d'obstacles opérationnels (y compris le risque que des acteurs gouvernementaux ou non étatiques bloquent l'accès), une approche flexible est nécessaire pour assurer la mise en œuvre des activités. Dans ce sens, une combinaison du travail des ONG internationales et locales, avec des opérations envisageables à la fois « à l'intérieur » des régions cibles et « à l'extérieur » pour appuyer les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil (notamment l'Ouest et le Littoral) semble l'option plus viable en termes de partenariats possibles sur le terrain.

À cet égard, l'analyse de conflit recommande de privilégier une aide de moyen et long-terme dans les zones en crise pour assurer une approche de triple nexus « humanitaire-développement-paix », vue qu'il existe des interventions pour donner une réponse d'urgence (ex. ECHO), ainsi que des initiatives à courte terme pour la promotion de la paix (ex. IcSP). L'action vise à compléter cette séquence avec un soutien structurant de moyen/long terme renforçant la résilience, la cohésion sociale et la gestion durable des causes de conflit. Pour ce faire:

- **L'aspect « femme, paix et sécurité » issue de la résolution RCSNU 1325 (OS 2.1.)** reste une priorité. Outre les activités de cohésion sociale au niveau local, des actions dédiées seront menées par des OSC de femmes pour soutenir les efforts de consolidation de la paix au niveau national, étant donné que la nature de la crise est non seulement locale. Le fait que le gouvernement ait tendance à accepter davantage les initiatives de paix menées par des femmes ouvre effectivement la voie à des initiatives inclusives au niveau national. L'action vise à promouvoir la collaboration entre les femmes bâtissant la paix du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, mais aussi d'autres régions, autour de thèmes susceptibles d'unir les femmes de différentes régions, comme le travail autour de la politique nationale de genre (et sa budgétisation) et la mise en œuvre nationale de la RCSNU 1325.
- Pour la **prévention/gestion de conflits et la cohésion sociale (OS 2.2.)**, l'analyse de conflits indique que les OSC locales sont actives dans le NSW /NOSO en menant des médiations de terrain et, en tant qu'acteurs de l'aide, elles aident à canaliser des revendications des communautés vis-à-vis les autorités locales. Par conséquent, des actions pourront être menées par les OSC qui ont un ancrage auprès de ces acteurs, pour atteindre les communautés de base y compris les femmes, jeunes, populations déplacées et les populations vulnérables. Outre à renforcer localement les capacités de gestion sensibles au conflit, ces actions peuvent inclure des initiatives de développement et de sécurité menées par/avec les acteurs locaux, et des opérations locales multipartenaires à la cohésion sociale et la réduction de tensions. L'implication active des femmes et des jeunes dans ces mécanismes constitue un élément de pérennisation des processus de consolidation de la coexistence pacifique.
- Quant à la **résilience (OS 2.3.)**, l'action suit la logique triple nexus en identifiant les points de confluence et transition entre l'aide d'urgence, moyen et de long-terme, notamment termes de protection et du développement de moyens de subsistance. Les populations seront soutenues sur la base de leur vulnérabilité, comprenant les personnes déplacées et les communautés hôtes pour prévenir les tensions. Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, les activités autour des cadres réglementaires et opérationnels de la protection seront fournis. En particulier, les initiatives en matière de rétablissement des documents de l'état civil sont des préalables nécessaires et durables pour l'accès à nombreux autres droits. Vue que la perte du travail et des moyens de subsistance est une cause importante de la vulnérabilité et la violence aux régions de NSW, une composante importante sera la formation professionnelle et l'autonomisation, avec l'accent sur les femmes et les jeunes.

Les actions de cohésion sociale et résilience prévues pourraient être complétées par des activités de sensibilité aux conflit / plateformes d'analyse (« knowledge platforms »). Ces activités de capitalisation/leçons apprises s'appuieront sur l'analyse de la situation et les connaissances contextuelles et opérationnelles produites notamment par des organisations locales afin de contribuer à éviter les erreurs dans un cadre de tensions et suspicion, ainsi qu'à garantir un impact structurel en fournissant des conseils aux acteurs sur les approches sensibles aux conflits et *Do No Harm*.

Finalement, **troisième composante de l'Action (OS3)** vient compléter l'action précédente avec un soutien ciblé aux organisations et réseaux de femmes, pour renforcer sa présence et crédibilité sur le terrain par moyen du renforcement de ses actions concertées de prévention des violences basées sur le genre et le soutien aux personnes survivantes de VBG. Une approche holistique sera utilisée, combinant des activités de protection, accès à la justice, l'autonomisation et la participation des femmes et des filles touchées par la crise dans les régions NSW par moyen de subvention(s). De manière générale, ces actions seront complétées par des actions de prévention et sensibilisation transformatrices pour répondre à la banalisation de la violence de genre.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs /valeurs de référence / valeurs cibles / source de données / hypothèses – pas d'activités)

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	OG : Promouvoir la participation citoyenne et l'action durable et fondée sur les droits de la société civile au Cameroun, en tant qu'acteur pour l'égalité de genre, la paix, le développement, et l'appui aux populations déplacées.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Classement du Cameroun dans le « Monitor CIVICUS: Surveiller l'Espace Civique ». 2. Taux de Probabilité/Intensité de Conflit dans le Global Conflict Risk Index (CGRI) 3. Positionnement du Cameroun dans l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) 4. Pourcentage de femmes victimes de violence au Cameroun (SND30, Priorité 2.4. « protection sociale »). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réprimé (2021) 2. Probabilité 72% et intensité 7.6 au niveau national. Probabilité 94% et intensité 7.0 au niveau sub-national (2022) 3. IIG pour le Cameroun: 0.560 (2020 database) 4. SND30 baseline: 26% (2017) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Obstrué (2027) 2. Diminution de la probabilité/intensité de conflit dans le CGRI (2027) 3. Amélioration du positionnement IIG du Cameroun (2027) 4. SND30 cible officielle: Diminution de 10% par rapport au baseline (2026-29) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. CIVICUS State of Civil Society Report:https://www.civicus.org 2. Global Conflict Risk Index (GCRI): https://science4peace.jrc.ec.europa.eu/GCRI/ 3. Gender Inequality Index (IIG): http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii 4. Suivi de la SND30, Institut National de Statistique (INS). 	<i>Non applicable</i>
Effet direct/ Outcome 1	OS1: Améliorer l'espace civique ainsi que le cadre légal et institutionnel qui régit le fonctionnement des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes, et des organisations de la société civile camerounaise fondées sur les droits.	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. Nombre d'organisations locales/de base (OCB) de la société civile bénéficiant (ou touchées par) le soutien de l'UE (GERF 2.28 EURF2, PIM) *, **. 1.2. Nombre d'organisations (OSC) / réseaux de la société civile bénéficiant (ou touchées par) le soutien de l'UE qui participent dans un cadre de dialogue structuré avec les autorités publiques (EURF2, PIM) *, **. 1.3. Nombre d'initiatives financées par l'UE soutenant la mise en œuvre de réformes politiques, économiques et sociales et d'accords conjoints avec les pays partenaires (EURF2, PIM) *, **. 1.4. Nombre de politiques gouvernementales élaborées ou révisées avec la participation d'organisations de la société civile grâce à l'appui de l'UE (GERF) 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. Référence: 0 (2022) 1.2. Référence: 0 (2022) 1.3. Référence: 1 initiative financée par l'UE via le Programme PROCIVIS (2022) 1.4. Référence : 0 (2022) 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. Au moins 20-25 OCB bénéficiant/touchées par le soutien de l'UE, desquelles au moins 10-15 OCB de femmes (2027). 1.2. Au moins 10% des OSC et 50% des réseaux renforcés par l'UE participent dans un cadre de dialogue structuré (2027), desquels au moins 2 réseaux pour des droits des femmes. 1.3. Au moins 1 initiative financée par l'UE continue à soutenir les réformes du cadre légal et à suivre l'avancement (2023-2027). 1.4. A définir (2027) 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. Suivi du CLIP- GAP III Cameroon. 1.2. M&E system for EU-funded interventions / Suivi de la Feuille de Route de la Société Civile (FRSC). 1.3. M&E system for EU-funded interventions / Suivi de la FRSC. 1.4. Suivi de la FRSC 	Les acteurs et autorités concernées sont ouverts au moins à discuter les propositions et ne bloquent pas le processus.

Effet direct/ Outcome 2	OS2: La contribution des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes, et des organisations de la société civile en général aux efforts multipartenaires de protection, résilience, cohésion sociale et dialogue pour la paix est affermie dans les communautés affectées par la crise dans les régions du NWSW/NOSO, y compris les régions voisines d'accueil de populations déplacées.	2.1. Nombre de personnes ayant directement bénéficiées d'interventions soutenues par l'UE visant spécifiquement à appuyer la consolidation de la paix post-conflit civil et/ou la prévention des conflits, désagrégé par sexe (GERF, EURF2, PIM) *, **. 2.2. Nombre de migrant(e)s, de réfugié(e)s et de personnes déplacées de force ou autre individus dans les communautés hôtes, protégés ou aidés avec le soutien de l'UE, désagrégé par sexe (GERF, EURF2, PIM) *, **. 2.3. Nombre de personnes bénéficiant directement des interventions soutenues par l'UE qui visent à réduire les inégalités sociales et économiques, désagrégée par sexe (GERF, EURF2, PIM) *, **.	2.1. Référence: 0 (2022). 2.2. Référence: 0 (2022). 2.3. Référence: 0 (2022).	2.1. Au moins [à définir] personnes ayant directement bénéficié d'interventions UE visant appuyer la consolidation de la paix et/ou la prévention des conflits, desquelles % femmes (2027). 2.2. Au moins [à définir] personnes migrantes, réfugiées, déplacées de force et/ou autres individus dans les communautés hôtes, protégés/aidés avec le soutien UE, desquelles % femmes (2027). 2.3. Au moins [à définir] personnes bénéficiant d'interventions UE visant à réduire les inégalités, desquelles % femmes (2027).	2.1. M&E system for EU-funded interventions / Suivi de la FRSC. 2.2. M&E system for EU-funded interventions / Suivi de la FRSC. 2.3. M&E system for EU-funded interventions / Suivi de la FRSC.	Les conditions politico-sécuritaires permettent le déroulement des actions dans les régions du NWSW/NOSO O avec un niveau de risque acceptable. Les acteurs locaux collaborent et participent activement aux actions d'attention et aux plateformes concertation.
Effet direct/ Outcome 3	OS3: Les organisations des femmes et des défenseur(e)s de droits de femmes, et des organisations de la société civile en général sont mobilisées en faveur de la protection des droits des femmes et des filles, notamment en appui à l'attention et autonomisation des personnes survivantes de violences basées sur le genre dans les communautés affectées par la crise dans les régions du NWSW/NOSO, y compris les régions voisines d'accueil de populations déplacées.	3.1. Nombre de personnes bénéficiant de programmes financés par l'UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste (GERF, EURF2, PIM) *, **.	3.1. Référence: 0 (2022) *, **.	3.1. Au moins [à définir] personnes bénéficiant de programmes financés par l'UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste (2027).	3.1. M&E system for EU-funded interventions / Suivi de la FRSC.	Les conditions politico-sécuritaires permettent le déroulement des actions dans les régions du NWSW/NOSO O avec un niveau de risque acceptable.

Produit/ Output 1 lié à l'effet direct 1	1.1. La participation et le leadership des femmes sont promues dans le cadre de la société civile, ainsi que sa structuration et inclusion dans le dialogue de politiques publiques.	1.1.1. Nombre de femmes ayant participé des formations de leadership avec le soutien de l'UE. 1.1.2. Nombre d'organisations féministes et/ou de défense des droits des femmes qui participent aux consultations sur les politiques avec les autorités publiques avec le soutien de l'UE (adaptation GAP III).	1.1.1. Référence: 0 (2022) 1.1.2. Référence: 0 (2022)	1.1.1. Au moins [à définir] femmes (2027) 1.1.2. Au moins [à définir] cadres de dialogues renforcés ou créés traitant la promotion des droits des femmes. (2027)	1.1.1. Rapport de mise en œuvre/ questionnaire à compléter en début/fin de formation. 1.1.2. Rapports des réunions du cadre de concertation.	Les autorités publiques acceptent des structures de dialogue pour traiter des questions des droits des femmes.
Produit/ Output 2 lié à l'effet direct 1	1.2. Les capacités techniques et thématiques des OSC –y compris les OSC de femmes- sont renforcées, notamment quant à la structuration des réseaux et plateformes, en insistant sur une approche inclusive et fondés sur les droits (y compris les droits des femmes et des populations déplacées).	1.2.1. Nombre des réseaux et/ou plateformes d'OSC ayant acquis des nouvelles compétences (y compris en matière d'égalité de genre) grâce au soutien de l'UE, dans au moins un des trois aires prioritaires de l'action de l'UE. 1.2.2. Nombre d'OCB membres des mêmes réseaux qui réalisent des actions locales de proximité grâce au soutien de l'UE, dans au moins un des trois aires prioritaires de l'action de l'UE.	1.2.1. Référence: 0 (2022) 1.2.2. Référence: 0 (2022)	1.2.1. Au moins 25-30 réseaux appuyés qui réalisent des actions coordonnées dans les aires cibles, avec un quota d'au moins 2 réseaux de femmes et jeunes (2027). 1.2.2. Au moins 20-25 OCB membres des réseaux qui réalisent des actions locales de proximité dans les aires cibles, avec un quota d'associations de femmes et de jeunes (2027).	1.2.1. Rapport de mise en œuvre/ questionnaire à compléter en début/fin de formation. 1.2.2. Rapports d'avancement, questionnaire à compléter en début/fin de formation.	Les OSC sont prenantes des initiatives de renforcement et d'agrégation en réseaux.
Produit/ Output 3 lié à l'effet direct 1	1.3. La participation des OSC – y compris les OSC de femmes- au dialogue de politiques publiques au niveau national et local est accrue, notamment des réseaux et plateformes, et les processus d'engagement inclusif des OSC pérennisés dans les dynamiques de prise de décisions.	1.3.1. Nombre de réseaux spécialisés par domaine impliqués dans les cadres de dialogue structurés grâce à l'action de l'UE (indiquant % de réseaux de femmes). 1.3.2. Nombre des cadres de concertation Gouvernement- société civile sur les politiques publiques créés ou consolidés au niveau national suite au soutien de l'UE (indiquant % liés aux priorités en matière d'égalité de genre). 1.3.3. Nombre des cadres de concertation autorités locales - société civile créés ou consolidés suite au soutien de l'UE. 1.3.4. Nombre de propositions portées par les OSC bénéficiant (ou touchés par) le	1.3.1. Référence: 0 (2022) 1.3.2. Référence: 0 (2022) 1.3.3. Référence: 0 (2022) 1.3.4. Référence: 2 propositions portées par la société civile sur la réforme foncière et la loi anti-terrorisme (PROCIVIS, 2022).	1.3.1. Accroissement d'au moins 30% du nombre des réseaux impliqués dans les cadres de dialogues (2027). 1.3.2. Au moins 3 cadres de concertation national établis (un par aire prioritaire) (2027). 1.3.3. Au moins [à définir] cadres établis (2027). 1.3.4. Au moins 10 propositions des OSC sur les réformes/	1.3.1. Rapports d'avancement, base de données actions/participants, website/media. 1.3.2. Rapports d'avancement, base de données. 1.3.3. Rapports d'avancement, base de données. 1.3.4. Rapports d'avancement, comptes rendus, publications.	Les autorités publiques acceptent l'établissement des structures de dialogue avec la société civile.

		soutien de l'UE sur les réformes en cours et/ou sur la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, dans au moins un des trois aires prioritaires de l'UE (détaillant le type si possible).		politiques cibles (2027).		
Produit/ Output 4 lié à l'effet direct 1	1.4. Les propositions concernant l'amélioration du cadre légal et institutionnel contenues dans la loi alternative régissant les OSC portée par la société civile -incluant les OSC de femmes- sont connues et analysées par le Gouvernement, et des améliorations sont apportées.	1.4.1. Nombre d'actions de dialogue/ plaidoyer formel ayant lieu entre les OSC et les autorités pertinentes sur la réforme du cadre légal soutenues par l'UE. 1.4.2. Nombre de propositions sur la réforme du cadre légal/ institutionnel portées par les OSC avec le soutien de l'UE (détaillant le type et le niveau d'avancement/taux d'adoption si possible).	1.4.1. Référence: 0 (2022). 1.4.2. Référence: 0 (2022).	1.4.1. Au moins 10 actions de dialogue/ plaidoyer formel sur la réforme du cadre légal (2027). 1.4.2. Au moins 10 propositions de réforme du cadre légal portées par les OSC, indiquant le niveau d'avancement/adoption (2027).	1.4.1. Rapports d'avancement, comptes rendus, publications 1.4.2. Rapports d'avancement, comptes rendus, publications, journal officiel et publication de lois, décrets, etc.	Les autorités concernées sont ouvertes à discuter les propositions et ne bloquent pas le processus.
Produit/ Output 1 lié à l'effet direct 2	2.1. Les actions en faveur de la mise en œuvre effective de la RCNU 1325 sont promues	2.1.1. Nombre d'actions portées par des réseaux des femmes ou des femmes leaders en faveur de la mise en œuvre effective de la RCSNU 1325 soutenues par l'UE.	2.1.1. Référence: 0 (2022)	2.1.1. Au moins [à définir] d'actions de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la RCSNU 1325 (2027).	2.1.1. Rapports d'avancement, documentation des initiatives, etc.	Les OSC de femmes et défenseur(e)s de droits de femmes peuvent accéder aux dialogues et concertation.
Produit/ Output 2 lié à l'effet direct 2	2.2. La contribution de la société civile aux actions locales multi-acteurs de cohésion sociale, médiation, prévention, gestion et résolution de conflits dans les communautés affectées par la crise dans les régions du NWSW/NOSO est promue en lien avec un processus de décentralisation local inclusif et sensible au genre.	2.2.1. Nombre d'actions des OSC promouvant la cohésion sociale et la prévention des conflits, y compris entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées, développées grâce à l'appui de l'UE. 2.2.2. Nombre de mécanismes/initiatives de dialogue, cohésion sociale, médiation, prévention, gestion et résolution de conflits incluant la société civile développés grâce à l'appui de l'UE, indiquant le pourcentage de femmes et jeunes intégré(e)s dans ces mécanismes (ajustement indicateur FRSC) *, **. 2.2.3. Nombre d'initiatives locales de dialogue pour la paix soutenues par l'UE dans les régions cibles prenant en compte les	2.2.1. Référence: 0 (2022) 2.2.2. Référence: 0 (2022) 2.2.3. Référence: 0 (2022)	2.2.1. Au moins [à définir] actions des OSC promouvant la cohésion sociale/ la prévention des conflits (2027). 2.2.2. Au moins [à définir] mécanismes incluant la société civile (2027) 2.2.3. Au moins [à définir] initiatives locales prennent en compte les femmes dans les décisions (2027).	2.2.1. Rapports d'avancement, base de données des actions/ participants, website ou media reports. 2.2.2. M&E system for EU-funded interventions / Suivi de la FRSC. Rapports d'avancement Base de données des rencontres/ participants. 2.2.3. Rapports d'avancement	Les conditions politico-sécuritaires permettent l'accès dans les régions NWSW/NOSO, et les autorités permettent les opérations. La confiance avec les populations est établie.

		femmes et leurs intérêts dans la prise de décisions.				
Produit/ Output 3 lié à l'effet direct 2	2.3. La résilience des communautés affectées par la crise dans les régions du NWSW/NOSO est améliorée avec l'implication de la société civile dans une optique de triple nexus «Humanitaire-Développement-Paix».	<p>2.3.1. Nombre d'actions de plaidoyer menées par la société civile en faveur du renforcement des mécanismes de protection/inclusion des personnes déplacées (ex. en lien à la Convention de Kampala).</p> <p>2.3.2. Nombre de bénéficiaires ayant reçu une aide pour obtenir des documents d'état civil grâce à l'intervention financée par l'UE, ventilé par sexe, tranche d'âge, type de document d'identification, statut migratoire (OPSYS core indicator).</p> <p>2.3.3. Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle ou entrepreneuriale financées par l'UE, avec des connaissances et/ou des compétences accrues, ventilé par sexe, tranche d'âge, statut migratoire, secteur (OPSYS core indicator/ EURF2, PIM) *, **.</p> <p>2.3.4. Nombre d'emplois/ d'emplois "verts", soutenus/ maintenus par l'UE désagrégés par sexe, tranche d'âge, statut migratoire, secteur (EURF2, PIM) *, **.</p>	<p>2.3.1. Référence: 0 (2022)</p> <p>2.3.2. Référence: 0 (2022)</p> <p>2.3.3. Référence: 0 (2022)</p> <p>2.3.4. Référence: 0 (2022)</p>	<p>2.3.1. Au moins 2 actions de plaidoyer des OSC en faveur du renforcement des mécanismes de protection/inclusion de déplacé(e)s (2027).</p> <p>2.3.2. Au moins [à définir] bénéficiaires appuyé(e)s par l'UE pour obtenir des documents d'état civil.</p> <p>2.3.3. Au moins [à définir] bénéficiaires de formation (% « numériques ») desquelles 50% femmes/ déplacées (2027).</p> <p>2.3.4. Au moins [à définir] emplois (% « verts »), desquels 50% femmes/ déplacées (2027).</p>	<p>2.3.1. Rapports d'avancement</p> <p>2.3.2. M&E system for EU-funded interventions / Suivi de la FRSC.</p> <p>2.3.3. Base de données des bénéficiaires ; instructions à l'appui, conseils juridiques et documents de guide pratique.</p> <p>2.3.4. Rapports d'avancement, base de données des participants, tests pré/ post-formation.</p> <p>2.3.5. Rapports d'avancement</p>	<p>Les conditions politico-sécuritaires permettent l'accès dans les régions NWSW/NOS O, et les autorités permettent les opérations.</p> <p>La confiance avec les populations cibles est établie.</p>
Produit/ Output 1 lié à l'effet direct 3	3.1. Les actions des OSC des femmes et défenseur(e)s de droits de femmes en faveur de la lutte contre la discrimination et contre les violences basées sur le genre, ainsi qu'à l'autonomisation socio-économique des personnes survivantes de violences de genre sont renforcées dans les communautés affectées par la crise du NWSW/NOSO.	<p>3.1.1. Nombre de personnes survivantes de violences dans les zones cible ayant bénéficié des actions des OSC appuyées par l'UE de prise en charge, de protection et/ou d'accès à la justice.</p> <p>3.1.2. Nombre de personnes survivantes de violences ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences, soutenues par l'UE dans des institutions ou sur le lieu de travail (adaptation EURF2, PIM) *, **.</p> <p>3.1.3. Nombre d'emplois/ d'emplois "verts" pour des personnes survivantes de violences soutenus par l'UE désagrégés par sexe et</p>	<p>3.1.1. Référence: 0 (2022)</p> <p>3.1.2. Référence: 0 (2022)</p> <p>3.1.3. Référence: 0 (2022)</p>	<p>3.1.1. Au moins [à définir] survivantes ayant bénéficié des actions des OSC (2027).</p> <p>3.1.2. Au moins [à définir] survivantes ayant bénéficié d'interventions de formation professionnelle/ compétences (2027).</p> <p>3.1.3. Au moins [à définir] emplois, (% « verts » et % d'entrepreneuriat) pour des survivantes (2027).</p>	<p>3.1.1. Rapports d'avancement, données de l'INS, la police, le judiciaire, les établissements de santé et d'autres ventilées par sexe, conformément aux normes internationales; faits dans les médias.</p> <p>3.1.2. Rapports d'avancement</p>	<p>Les conditions politico-sécuritaires permettent l'accès dans les régions NWSW/NOS O, et les autorités permettent les opérations.</p> <p>La confiance avec les populations</p>

		par % d'entrepreneuriat (adaptation EURF2, PIM) *, **.			3.1.3. Rapports d'avancement	cibles est établie.
--	--	--	--	--	-------------------------------------	---------------------

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement simplifiée avec la République du Cameroun.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date de l'adoption par la Commission de la présente décision de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable (pas de montant alloué pour l'appui budgétaire).

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹⁹.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subventions: (Gestion directe)

Les subventions contribueront à atteindre la réalisation des objectifs/résultats 1, 2, et 3 de l'Action dans les zones d'intervention prévues.

4.4.1.1 : OS1

a) Objet de la(des) subvention(s)

Améliorer l'espace civique ainsi que le cadre légal et institutionnel qui régit le fonctionnement des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes, et des organisations de la société civile camerounaise fondées sur les droits.

b) Type de demandeurs visés

Pour la composante 1, organisations de la société civile et/ou personnes physiques ou groupements sans personnalité juridique, de préférence avec expérience au Cameroun, ayant les capacités et l'expérience pertinentes à cette action, notamment en ce qui concerne la coordination du travail pour l'amélioration de l'espace civique, et/ou le renforcement de capacités de la société civile, et/ou la promotion de la participation et le dialogue entre la société civile et d'autres acteurs.

4.4.1.2 : OS2

a) Objet de la(des) subvention(s)

Affermir la contribution des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes, et des organisations de la société civile en général aux efforts multipartenaires de protection des populations déplacées, ainsi que de

¹⁹ www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

résilience, cohésion sociale et dialogue pour la paix dans les communautés affectées par la crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, y compris les régions voisines d'accueil de populations déplacées.

b) Type de demandeurs visés

Organisations de la société civile et/ou personnes physiques et groupements sans personnalité juridique avec présence dans les communautés affectées par l'impact de la crise dans les régions du NWSW/NOSO du Cameroun, ayant une capacité démontrée et une expérience opérationnelle minimale de de travail dans des thématiques pertinentes à cette action, notamment la résilience et l'attention à populations déplacées et/ou la cohésion sociale et/ou l'appui à la prévention, gestion et résolution de conflits.

4.4.1.3 : OS3

a) Objet de la(des) subvention(s)

Mobiliser les organisations des femmes et des défenseur(e)s de droits de femmes, et des organisations de la société civile en général en faveur de la protection des droits des femmes et des filles, notamment en appui à l'attention et autonomisation des personnes survivantes de violences basées sur le genre dans les communautés affectées par la crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, y compris les régions voisines d'accueil de populations déplacées.

b) Type de demandeurs visés

Organisations de la société civile et/ou personnes physiques et groupements sans personnalité juridique, de préférence avec présence dans les communautés affectées par l'impact de la crise dans les régions du NWSW/NOSO du Cameroun, ayant une capacité démontrée et une expérience opérationnelle minimale de travail dans des sujets pertinents à cette action, notamment concernant le travail pour la promotion de l'égalité de genre et/ou la lutte contre les BVG.

c) Exception à la non-rétroactivité des frais

Pour les subventions liées aux objectifs 2 et 3, la Commission autorise la reconnaissance des frais supportés à compter du 1 Septembre 2022 car la situation de crise dans les régions concernées pourrait éventuellement demander une réponse rapide dans un cadre de travail triple nexus « humanitaire-paix-développement ».

4.4.2 Gestion directe (passation de marchés)

Le(s) marché(s) contribueront à atteindre la réalisation de l'objectif/résultat 1 de l'Action a niveau national. En particulier, il(s) visera(ont) à:

- OS1: Améliorer l'espace civique ainsi que le cadre légal et institutionnel qui régit le fonctionnement des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes, et des organisations de la société civile camerounaise fondées sur les droits.

4.4.3 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Au cas où les modalités privilégiées mentionnées au point 4.4.1 (subventions) ne peuvent pas être mises en œuvre en raison de circonstances échappant au contrôle de la Commission, leurs activités seront conduites en gestion indirecte avec une entité internationale dont les piliers ont été positivement évalués. Cette entité sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants:

- Pour l'OS1 : de préférence une expérience au Cameroun, capacités et l'expérience pertinentes à cette action, notamment en ce qui concerne la coordination du travail pour l'amélioration de l'espace civique, et/ou le renforcement de capacités de la société civile, et/ou la promotion de la participation et le dialogue entre la société civile et d'autres acteurs.
- Pour l'OS2 : de préférence avec présence dans les communautés affectées par l'impact de la crise dans les régions du NWSW/NOSO du Cameroun, ayant une capacité démontrée et une expérience opérationnelle minimale de travail dans des thématiques pertinentes à cette action, notamment la résilience et l'attention à

des populations déplacées et/ou la cohésion sociale et/ou l'appui à la prévention, gestion et résolution de conflits.

- Pour l'OS3 : de préférence avec présence dans les communautés affectées par l'impact de la crise dans les régions du NWSW/NOSO du Cameroun, ayant une capacité démontrée et une expérience opérationnelle minimale de travail dans des sujets pertinents à cette action, notamment concernant le travail pour la promotion de l'égalité de genre et/ou la lutte contre les BVG.

Au cas où les modalités privilégiées mentionnées au point 4.4.2 (marchés) ne peuvent pas être mises en œuvre en raison de circonstances échappant au contrôle de la Commission, leurs activités seront conduites en gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été positivement évalués. Cette entité sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants:

- Organisation d'un État Membre disposant d'une expérience robuste dans les secteurs :
 - de la gouvernance politique/état de droit,
 - du renforcement des capacités de la société civile et la promotion de l'équité de genre, habituée à la coordination de programmes stratégiques.

Cela pourrait aussi être fait par une agence internationale (UN) qui puisse avoir ces expériences cumulées.

Cette mise en œuvre impliquera la réalisation de l'objectif spécifique 1 en jouant un rôle structurant vers les organisations de la société civile bénéficiaires de l'appui et de facilitateur du dialogue avec les autorités gouvernementales.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes. L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Année 2022	Année 2023	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4				
Objectif 1 : Améliorer l'espace civique ainsi que le cadre légal et institutionnel qui régit le fonctionnement des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes, et des organisations de la société civile camerounaise fondées sur les droits. Composé de :	5 000 000	5 000 000		N.A.
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1.1	2 500 000	2 500 000		
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2	2 500 000	2 500 000		
Objectif 2 : La contribution des organisations de femmes, des défenseur(e)s des droits des femmes, et des organisations de la société civile en général aux efforts multipartenaires de protection, résilience, cohésion sociale et dialogue pour la paix est affirmée dans les communautés affectées par la crise dans les régions du NWSW/NOSO, y compris les régions voisines d'accueil de populations déplacées. Composé de :	7 500 000		7 500 000	N.A.
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1.2	7 500 000		7 500 000	
Objectif 3 : Les organisations des femmes et des défenseur(e)s de droits de femmes, et des organisations de la société civile en général sont mobilisées en faveur de la protection des droits des femmes et des filles, notamment en appui à l'attention et autonomisation des personnes survivantes de violences basées sur le genre dans les communautés affectées par la crise dans les régions du NWSW/NOSO, y compris les régions voisines d'accueil de populations déplacées. Composé de :	4 000 000		4 000 000	N.A.
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1.3	4 000 000		4 000 000	
Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.1	14 000 000		14 000 000	N.A.
Passation de marchés — enveloppe totale de la section 4.4.2	2 500 000		2 500 000	N.A.
Evaluation – cf. section 5.2	100 000		100 000	N.A.

Audit – cf. section 5.3	150 000		150 000	
Provision pour dépenses imprévues	250 000		250 000	N.A.
Totaux	17 000 000	5 000 000	12 000 000	

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action, telles que les sous mentionnées :

- **Comités de pilotage (un par sub-programme)** chargés de surveiller la bonne mise en œuvre des actions (taux de réalisation des résultats attendus, évolution des indicateurs et taux de décaissement, problématiques à gérer, etc.) ; convoqué et co-présidé par le bénéficiaire/entité de mise en œuvre et l'UE tous les 12 mois (si besoin à distance) après réception des rapports semestriels techniques et financiers (sauf circonstances exceptionnelles). Les Comités vont rassembler les principaux partenaires pour appuyer la coordination et le bon déroulement de l'action, ainsi que d'autres bailleurs pour assurer les synergies et l'effectivité de l'aide.
- **Réunions de suivi et de dialogue stratégique avec le gouvernement du Cameroun**, y compris des réunions structurées et/ou bilatérales à différents niveaux.
- **Réunions de dialogue structuré entre la société civile et l'UE (si possible en approche Équipe Europe)**, tel que prévu dans la Feuille de route d'engagement avec la société civile 2021-25 au Cameroun.
- **Réunions de coordination de bailleurs** avec des représentants des organes de coopération et/ou de coordination des autres projets de l'Équipe Europe, ainsi que le cas échéant des représentants d'autres bailleurs stratégiques en tant qu'observateurs, convoquées et présidées par l'UE au moins une fois par an (si besoin à distance).
- **Réunions avec les équipes techniques** pour garantir la bonne gestion des projets et la coordination des acteurs concernés, convoquées par l'organisation de mise en œuvre en concertation avec la DUE au moins tous les 6 mois (si besoin à distance).
- **Dispositifs de gestion** chargés de mobiliser les ressources humaines, financières et logistiques pour mettre en œuvre les activités avec le personnel des partenaires de mise en œuvre autant que possible à parité de genre ventilés entre les cadres des techniciens de terrain et le personnel de support (mutualisés si possible).

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, les partenaires chargés de la mise en œuvre mettent en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux.

Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, notamment des indicateurs désagrégés par sexe, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire). Les rapports évalueront la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité de genre tel que pertinent.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Les cibles des indicateurs du cadre logique de la section 3.6, ainsi que la ligne de base, seront définis/révisés/actualisés lors de la contractualisation, et comme première action des activités de suivi et évaluation. À cette fin la Délégation de l'UE demandera aux contractants d'allouer des ressources pour collecter les informations et les données nécessaires à la définition/suivi des cibles et des lignes de base.

En parallèle du suivi de la mise en œuvre de l'action proprement dite, les partenaires de mise en œuvre devront contribuer à l'établissement et à la pérennisation des dispositifs de suivi des indicateurs du cadre logique qui sont destinés à être informés par-delà la fin de l'action, en partenariat avec des acteurs territoriaux pérennes.

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, des évaluation(s) à mi-parcours/finale(s)/ex-post pourront être effectuée(s) pour cette action, ou une de ses composantes par des consultant(e)s indépendants contracté(e)s par la Commission.

Si une évaluation à mi-parcours est envisagée, celle-ci sera réalisée pour résoudre des problèmes et tirer des enseignements à des fins d'apprentissage, notamment dans le cadre de validation et/ou ajustement des approches favorisées par l'action (notamment pour les approches sensibles aux conflits et « do no harm », coordination inter-donateurs et inter-projets, mutualisation des actions, impacts à moyen terme suite à une logique triple nexus, etc.). Cette évaluation pourra induire une restructuration aussi profonde de l'action que jugée nécessaire par l'UE. L'évaluation reposera sur une approche fondée sur les droits humains et le genre et rendra compte des résultats relatifs au renforcement de la participation, de la non-discrimination et de l'égalité des sexes, de la transparence, de la reddition des comptes et de l'application du droit.

Une évaluation finale sera envisagée. Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique/stratégie menée), en tenant compte notamment les comparaisons avec les résultats d'autres programmes d'appui à la société civile et de l'opportunité d'une nouvelle phase de programmation.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 30 jours calendrier avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les expert(e)s chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée. La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Néanmoins, à l'intérieur des régions en crise, la visibilité pourrait être limitée dans certains cas pour des raisons de sécurité et sensibilité politique, en faveur de l'efficacité et l'efficacités de l'action.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de

l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1: REPORTING IN OPSYS

An Intervention²⁰ (also generally called project/programme) is the operational entity associated to a coherent set of activities and results structured in a logical framework aiming at delivering development change or progress. Interventions are the most effective (hence optimal) entities for the operational follow-up by the Commission of its external development operations. As such, Interventions constitute the base unit for managing operational implementations, assessing performance, monitoring, evaluation, internal and external communication, reporting and aggregation.

Primary Interventions are those contracts or groups of contracts bearing reportable results and respecting the following business rule: 'a given contract can only contribute to one primary intervention and not more than one'. An individual contract that does not produce direct reportable results and cannot be logically grouped with other result reportable contracts is considered a 'support entities'. The addition of all primary interventions and support entities is equivalent to the full development portfolio of the Institution.

The present Action identifies as:

Action level		
<input checked="" type="checkbox"/>	Single action	Present action: all contracts in the present action

²⁰ [Ares\(2021\)4450449](#) - For the purpose of consistency between terms in OPSYS, DG INTPA, DG NEAR and FPI have harmonised 5 key terms, including 'action' and 'Intervention' where an 'action' is the content (or part of the content) of a Commission Financing Decision and 'Intervention' is a coherent set of activities and results which constitutes an effective level for the operational follow-up by the EC of its operations on the ground. See more on the [concept of intervention](#).

Appendix 2: Lien de l'AAP 2022 avec les Stratégies-Pays de l'UE pour le Cameroun

HRCS PRIORITÉ 1 :
Abolition de la peine de mort, éradication de la torture, peines ou traitements cruels, et accès équitable à la justice.

HRCS PRIORITÉ 2:
Protection, prévention et résolution des crises/conflits

(voir également le CAS «Conflict Analysis Screening Report »)

HRCS PRIORITÉ 3:
Égalité des genres, droits des femmes et non-discrimination

(voir également le GAP III CLIP «Country Level Implementation Plan»)

HRCS PRIORITÉ 4:
Renforcement des espaces civiques et démocratiques, bonne gouvernance et redevabilité, transparence et lutte contre la corruption

HRCS PRIORITÉ 5:
Pacte vert, business et droits humains

FRSC PRIORITÉ 4 :
Encourager la contribution à la paix et la stabilisation, en particulier dans les zones en crise.

FRSC PRIORITÉ 3 :
Renforcer la compréhension et prise en compte de la dimension d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

FRSC PRIORITÉ 1 :
Contribuer à l'évolution vers un environnement légal et institutionnel propice pour les organisations de la société civile (OSC)

FRSC PRIORITÉ 2 :
Renforcer les capacités et la participation au dialogue politique public de la société civile, notamment des réseaux et plateformes

FRSC PRIORITÉ 5 :
Etablir un dialogue structuré entre DUE/EM et la société civile au Cameroun

GAP III – CLIP

“COUNTRY LEVEL IMPLEMENTATION PLAN”:

- a) Combattre les violences, les normes/pratiques néfastes et la discrimination fondée sur le genre, et protéger le droit à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, sans discrimination, coercition ou violence (HRCS 1-2-3; FRSC 3; MIP PA1.3.)
- b) Promouvoir les droits économiques et sociaux et assurer l'autonomisation des femmes et des filles, y compris l'appui pour maintenir les filles à l'école et dans la formation professionnelle. (HRCS 2-3-5; FRSC 3, 4; MIP tous secteurs)
- c) Promouvoir la participation civique et le leadership des femmes en particulier pour la prévention/ résolution des conflits (HRCS 2-3-5 ; FRSC toutes les priorités ; MIP tous les secteurs).